



RAPPORT D'ACTIVITÉ

des services de l'État en Moselle

2016

● ● ● ● ●

Editorial



La présentation du rapport d'activité des services de l'État constitue chaque année un rendez-vous incontournable.

Elle permet à la fois de dresser le bilan de l'activité des services placés sous mon autorité et de rendre hommage à l'engagement des femmes et des hommes qui œuvrent quotidiennement au service de notre territoire.

*C'est aussi l'occasion de souligner l'intérêt que je porte **aux relations avec les collectivités territoriales.***

En 2016, nous avons élaboré ensemble, conformément à la loi NOTRe, le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Nos actions conjointes ont permis de faire émerger des réflexions approfondies et constructives sur la rationalisation des périmètres intercommunaux et l'accompagnement des nouvelles compétences déléguées aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). La création par la loi d'une métropole en 2018 en constitue un élément primordial. La volonté partagée de mieux répondre aux besoins des habitants, d'améliorer la solidarité territoriale et de permettre à la Moselle de trouver sa place au sein de la région Grand Est a aussi guidé notre action.

***L'aménagement du territoire** constitue un volet important de la mise en œuvre des politiques publiques. Le soutien engagé en faveur de la ruralité a donné lieu à la préparation en 2016 du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public. Fruit de la collaboration des services de l'État, du Conseil départemental et des EPCI, le diagnostic posé a permis d'aboutir à un plan d'action répondant à 4 problématiques ; l'amélioration de l'accès aux services et de la relation à l'utilisateur, l'adaptation de l'offre de service aux besoins des territoires, la garantie d'un accès de qualité aux soins pour tous, ainsi que le renforcement de la coordination entre les partenaires du schéma.*

*Par ailleurs, l'État poursuit son action visant à assurer **la protection des populations.** Dans un contexte de maintien de la vigilance face à la menace terroriste persistante, les services de l'État n'ont cessé d'œuvrer en faveur du renforcement du pacte Républicain.*

La sécurité a été renforcée en conséquence avec la mise en œuvre d'un plan d'action de lutte contre la radicalisation et la menace terroriste, voulu par le Premier ministre en mai 2016.

***La cohésion sociale** qui constitue aussi un vecteur de l'unification des valeurs républicaines, a également fait l'objet d'une attention particulière. C'est dans cette optique que les services de l'État ont poursuivi les actions engagées en matière de rénovation urbaine, dans le secteur de la vie associative et pour la protection des publics vulnérables.*

***L'emploi et le développement économique,** priorités dans les secteurs mosellans touchés par le chômage et le déclin industriel, ont fortement mobilisé nos services durant l'année 2016. C'est ainsi que nous avons poursuivi la prévention liée aux difficultés des entreprises et accentué l'accompagnement des restructurations.*

*Enfin, le processus de **modernisation de l'action publique** se poursuit par le Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG), notamment dans le cadre de l'organisation des nouvelles modalités de délivrance des titres, le renforcement des missions prioritaires et la mise en œuvre du plan de formation pour les agents appelés à exercer de nouveaux métiers.*

Soyez assurés que nous poursuivons, en 2017 et même au-delà, nos efforts autour de ces grandes thématiques. Je vous souhaite à chacun une bonne lecture.

Emmanuel BERTHIER,
Préfet de la Moselle

I) MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ : L'ÉTAT GARANT DE LA PROTECTION DE LA POPULATION	11
1.1]- LE RENFORCEMENT DES MESURES DE PRÉSERVATION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	11
A - La sécurisation des établissements et de l'espace public	11
- Gros plan sur : les établissements scolaires	12
B - Lutter contre la radicalisation et la menace terroriste	12
C- Assurer la sécurisation des manifestations	13
1.2]- SÉCURITÉ ROUTIÈRE	13
A - Chiffres clefs de la Sécurité Routière	13
- Gros plan sur : la réforme du permis de conduire	13
B - Contrôle des transports	14
C- Contrôle des véhicules	14
1.3]- LA PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS, TECHNOLOGIQUES ET NATURELS	15
A - Prévenir les risques miniers	15
B - Anticiper les risques technologiques (PPRT)	16
C - Maîtriser les risques naturels	17
1.4]- SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NON ALIMENTAIRE DES CONSOMMATEURS	18
A - Santé et protection des animaux	18
- Gros plan sur : la fièvre charbonneuse de l'été 2016	19
B - Sécurité alimentaire des consommateurs	20
C - Sécurité des services et produits non-alimentaires	21
- Gros plan sur : Le contrôle de l'activité immobilière	21
- Perspectives 2017	21

Sommaire

II) RENFORCER LE VIVRE ENSEMBLE : L'ÉTAT SOLIDAIRE ET PROMOTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE	22
2.1]-VIE ASSOCIATIVE, DIALOGUE ET SOLIDARITÉS	22
A - Une politique sportive entre intégration, civisme et professionnalisme	22
- Gros plan sur : le label «Moselle Sport Citoyen»	23
B - La montée en puissance du service civique	25
C - Le Dialogue interreligieux	26
2.2]- POLITIQUE DE LA VILLE	27
A - Les contrats de ville	27
B - La rénovation urbaine	28
2.3]- IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ	29
A - Suivi de l'immigration	29
- Gros plan sur : L'accueil des étudiants	29
B - La lutte contre l'immigration illégale	30
- Gros plan sur : la réforme du droit des étrangers	32
C - Nationalité française	32
2.4]- HÉBERGEMENT ET ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION PRÉCAIRE	33
A - La demande d'asile et l'hébergement des réfugiés	33
B - Le «plan Migrant»	34
- Gros plan sur : le démantèlement des campements de Blida	35
C - Le renouvellement des dispositifs d'hébergement	35
D - L'accueil des gens du voyage	36
- Gros plan sur : le schéma départemental des gens du voyage	36
2.5]- PROTECTION DES PUBLICS VULNÉRABLES	37
A - Protection juridique des majeurs	37
B - Protection des mineurs	37
2.6]- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT	38
A - Les modalités d'accès de maintien dans le logement	38
B - L'amélioration de l'habitat	39
2.7]- ÉDUCATION ET FAMILLE	41
A - La rentrée scolaire 2016	41
B - La promotion de l'égal accès à l'enseignement	41
C - Le soutien à la parentalité	42
- Perspectives 2017	42



III) FAVORISER L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : L'ÉTAT AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS	43
3.1]- LA SITUATION DE L'EMPLOI EN MOSELLE	43
A - Structuration de l'emploi	43
B - Demandes et offres d'emploi	44
C - Evolution du chômage	44
3.2]- LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE	44
A - Une mobilisation exceptionnelle face à la crise agricole	44
B - Une mise en œuvre coordonnée de la PAC	45
3.3]- LES AIDES AUX ENTREPRISES	46
A - Des outils au service de la compétitivité des entreprises	46
B - L'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques	47
- Gros plan sur : les démarches GPEC-T	47
C - La prévention des difficultés et l'accompagnement des restructurations des entreprises	48
3.4]- LA POLITIQUE DE L'EMPLOI	50
A - Qualité de l'emploi, conditions de travail et dialogue social en entreprise	50
B - Le soutien à l'insertion professionnelle des jeunes	50
C - L'intégration professionnelle des publics éloignés	52
- Gros plan sur : Le plan « 500 000 formations supplémentaires »	53
- Perspectives 2017	54

Sommaire

IV) ASSURER UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES : L'ÉTAT ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	55
4.1]- PLANIFICATION ET DROIT DES SOLS	55
A - Reconfigurer les interventions en droit des sols	55
4.2]- AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ LOCALE	55
Projets du CPER 2015-2020	56
A - Investir dans les infrastructures ferroviaires, routières et de transports collectifs	56
- Gros plan sur : le projet A31 Bis	57
B - Accompagner les reconversions des territoires	58
4.3]- SOUTIEN AUX RURALITÉS	59
A - Un pilotage concerté	59
- Gros plan sur : L'accès au numérique...	60
B - Renforcer les outils de financement des projets locaux	60
4.4]- PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	62
A - Sauvegarder les secteurs patrimoniaux	62
B - Protéger les espaces forestiers et agricoles	63
C - Organiser la régulation cynégétique	64
D - Promouvoir la diversité	64
E - Gestion des ressources en eau	65
- Gros plan sur : la gouvernance des politiques de l'eau	65
4.5] - ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	66
A - Assurer le suivi des ICPE	66
B - Promouvoir la transition énergétique et le développement durable	67
4.6] - ACCESSIBILITÉ ET CONSTRUCTION	70
A - La mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP)	70
B - Le contrôle de la conformité des constructions	70
- Perspectives 2017	71

V) SOUTENIR LES PROCESSUS DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE : L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS 72

5.1]- L'ÉVOLUTION DES INTERCOMMUNALITÉS ET LA MODERNISATION DES RELATIONS ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	72
A - La rationalisation du paysage intercommunal	72
B - L'accompagnement des collectivités vers la télétransmission de leurs actes	74
C - L'activité du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire	74
5.2]- LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN PRÉFECTURE NOUVELLE GÉNÉRATION (PPNG)	75
A - Philosophie de la réforme	75
B - Une démarche réfléchie et préparée	75
5.3]- LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE	76
A - La fraude aux titres d'identité	76
B - La fraude aux permis de conduire	76
C - La fraude aux Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV)	76
- Perspectives 2017	77

I. MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ : L'ÉTAT GARANT DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

La persistance d'un niveau élevé de menace terroriste sur notre territoire a nécessité de la part de l'État une vigilance renforcée et une action déterminée au cours de l'année 2016. La protection des citoyens a constitué, cette année encore, une priorité dans l'objectif de prévenir et d'anticiper les risques susceptibles de menacer leur quotidien.

C'est ainsi que les services de l'État ont poursuivi leurs engagements en matière de sécurité publique, de sécurité routière ou encore de sécurité alimentaire et non alimentaire des consommateurs.

1.1] - LE RENFORCEMENT DES MESURES DE PRÉSERVATION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les moyens et dispositifs déployés par l'État pour endiguer la menace terroriste et lutter contre la radicalisation ont été renforcés en 2016.

L'état d'urgence et le plan Vigipirate ont été prolongés, impliquant ainsi le maintien des dispositifs de sécurisation des manifestations, des établissements et des événements sensibles, ainsi que la mobilisation des forces de sécurité intérieure et du dispositif Sentinelle. Des contrôles renforcés des gares, des transports et des frontières ont également été effectués par la Police Aux Frontières (PAF).

Par ailleurs, 7 états-majors de sécurité se sont réunis dans le département durant l'année 2016.



A]- LA SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS ET DE L'ESPACE PUBLIC

Afin de sensibiliser les responsables concernés aux dispositifs de sécurité et aux comportements adéquats à adopter en cas d'attaque terroriste, les services de l'État ont procédé à l'envoi de courriers d'informations auprès :

- des responsables des lieux de culte ;
- de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour diffusion aux hôpitaux ;
- du Conseil départemental ;
- des établissements médico-sociaux ;
- de la SNCF et de Lorraine Airport.

GROS PLAN SUR...

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES...



Les services de l'État en Moselle se sont fortement mobilisés en 2016 pour renforcer la sécurité dans les établissements scolaires après les attentats.

Conformément aux consignes Vigipirate, tous les établissements ont actualisé leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) pour l'année scolaire 2016-2017 et ont mis en œuvre 3 exercices de mise en sûreté pour vérifier le caractère opérationnel de ce dispositif.

La création d'une cellule de gestion de crise départementale et académique, la formalisation de chaînes d'alerte, ainsi que la mise en place d'une application d'alerte concentrique permettent désormais aux services de l'État d'agir dans l'urgence et en coordination, tout en assurant une transmission rapide des consignes de mise en sûreté aux établissements dans l'hypothèse d'une crise sécuritaire.

Le Centre Opérationnel Départemental (COD) placé sous l'autorité du préfet a mis en œuvre 2 exercices cadres en 2016, auxquels a pris part l'ensemble des acteurs départementaux concernés. Un exercice de mise en sûreté visant à contrôler de façon concrète la bonne application des consignes par les services a ainsi été réalisé.

Une partie des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) a été directement affectée au financement d'opérations de sécurisation des établissements scolaires.



B] - LUTTER CONTRE LA RADICALISATION ET LA MENACE TERRORISTE

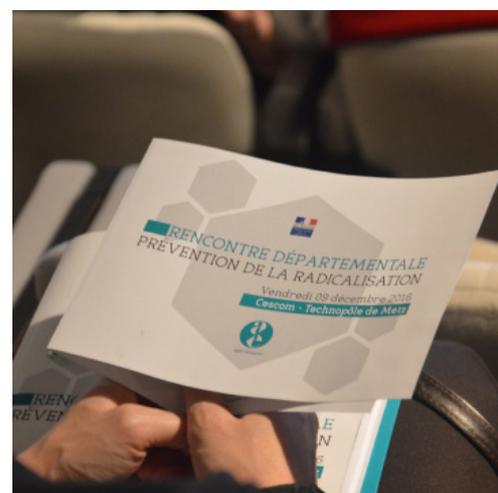
La politique publique de lutte contre la radicalisation s'est poursuivie par le déploiement d'un plan d'action dédié, annoncé en mai 2016 par le Premier ministre. Au titre du FIPDR, une enveloppe « radicalisation » de 80 000 € a été mise à disposition pour financer plusieurs types d'actions, dont :

- la coordination de la cellule accompagnement des familles par l'Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (ATAV) et la mise en place d'actions spécifiques pour le traitement des situations de radicalisation ;
- le séminaire départemental de prévention de la radicalisation, organisé en partenariat avec l'association APSIS ÉMERGENCE, en décembre 2016, qui a rassemblé 250 professionnels ;
- des actions de promotion des valeurs républicaines et de formation à la laïcité ;
- des actions de formation et sensibilisation à la prévention de la radicalisation, notamment à l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En outre, la cellule « Évaluation » a fait état de 180 cas de radicalisation dans le département. 100 individus ont été évalués, parmi eux figuraient notamment 25 mineurs.

Dans le cadre de l'état d'urgence prorogé en mai, juillet et décembre 2016, la cellule « perquisitions » a, quant à elle, mené 9 perquisitions administratives, assigné 4 personnes à résidence, prononcé 3 interdictions de sortie du territoire et 2 expulsions.

28 juin 2016 : Exercice de sécurité civile - dispositif SINUS
(Scs : préfecture de la Moselle)



9 décembre 2016 : Séminaire radicalisation
(Scs : préfecture de la Moselle)

C] - ASSURER LA SÉCURISATION DES MANIFESTATIONS

Les services de l'État ont été fortement sollicités pour assurer la sécurisation des multiples célébrations et événements qui ont émaillé l'année 2016 en Moselle (fêtes religieuses, bureaux de vote des primaires de la Droite et du Centre), rassemblements ou manifestations de plus de 1 000 personnes ou appréciés comme étant « sensibles ». Au total, plus de 30 réunions se sont tenues en 2016 en préfecture.

Parallèlement, un courrier d'explication des consignes de sécurité à appliquer, comprenant une fiche de recommandation « Vigipirate » a été envoyé à tous les organisateurs de manifestations de moins de 1 000 personnes.

1.2] - SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mis en place en 2016 sous l'impulsion du sous-préfet, directeur de Cabinet, l'état-major de Sécurité Routière réunit les principaux partenaires locaux : sous-préfectures, forces de l'ordre, Conseil départemental, gestionnaires de voirie, villes de Metz et de Thionville et associations.

Les réunions mensuelles thématiques sont l'occasion de traiter les orientations locales et les priorités de la sécurité routière en Moselle. Son action est basée sur la sensibilisation et la répression.

Ce sont ainsi 198 actions qui ont été mises en place en 2016.

AJ - CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Concernant la mortalité du département, on dénombre 1 victime de moins par rapport à l'année 2015 avec 47 tués (-2,1 %).

En revanche les nombres d'accidents corporels (499), de personnes blessées (647) et de personnes blessées hospitalisées (309) sont à la hausse respectivement de 10,6 %, 12,3 % et 9,2 % par rapport à l'année précédente.

En 2016, les contrôles d'alcoolémie, de stupéfiants et autres infractions routières ont été particulièrement soutenus. Ainsi, 3 145 suspensions de permis ont été prononcées dont 1 602 pour alcoolémie, 729 pour excès de vitesse et 814 pour conduite après usage de stupéfiants. Sur Metz, les données s'élèvent à 944 suspensions.

Au total, 210 277 dépistages d'alcoolémie et 4 452 dépistages de stupéfiants ont été effectués, avec des taux positifs respectivement de 1,6 % et de 27,5 % pour chacun de ces dépistages.



4 octobre 2016 :
Conférence de presse du
marathon de Metz
(Sce : Préfecture de la Moselle)

GROS PLAN SUR... LA RÉFORME DU PERMIS DE CONDUIRE EN 2016

Afin de recentrer l'activité du service public sur les cœurs de métier de l'inspecteur, il a été procédé, en 2016, à l'externalisation des Épreuves Théoriques Générales (ETG). Ainsi, les épreuves qui étaient assurées dans 9 communes mosellanes par les inspecteurs ont progressivement été transférées vers les organismes privés agréés par l'État.

La Poste et la Société Générale de Surveillance (SGS France) ont ouvert des centres d'examen dans 11 communes du département, permettant ainsi un maillage étendu pour la Moselle.

Inscrite dans la loi du 6 août 2015 pour la croissance et l'égalité des chances économiques, cette mesure d'externalisation a déjà augmenté considérablement l'offre de places d'examen. En effet, il a pu être constaté un effet immédiat sur les délais de représentation à l'examen, passant en moyenne de 55 à 51 jours par rapport à 2015, pour un objectif de 45 jours à terme.



14 septembre 2016 :
Opération sécurité routière
distracteurs au volant
(Sce : Préfecture de la Moselle)

B] - CONTRÔLE DES TRANSPORTS

La politique de contrôle des transports en Moselle s'intègre dans le Plan Régional de Contrôle Route et en Entreprises (PRCRE) de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Contrôle des transports routiers

-> La régulation des transports exceptionnels

Le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique a décidé de généraliser l'expérimentation visant à simplifier les autorisations de transports exceptionnels. Il s'agit de passer d'un régime d'autorisation préfectorale, à un régime déclaratif par téléprocédure afin de réduire les délais d'instruction et le volume de formulaires à remplir par les transporteurs. Conjointement avec les gestionnaires routiers, les services de l'État ont identifié au cours de l'année 2016, les multiples itinéraires des 72, 94 et 120 tonnes susceptibles de bénéficier de ce régime déclaratif.

-> Les contrôles routiers

Des contrôles ont été menés sur les principaux axes routiers, notamment l'autoroute A4 : 1 145 véhicules ont ainsi été contrôlés sur l'ensemble du département, pour un total de 505 infractions.

Par ailleurs, 454 opérations de contrôle ont



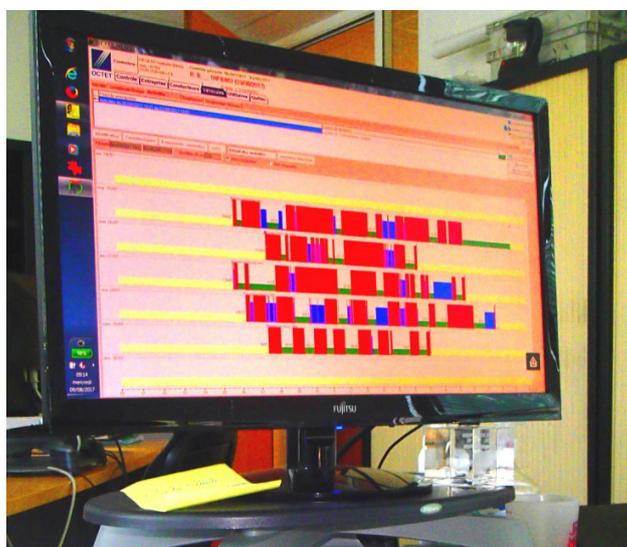
15 décembre 2016 : Contrôle routier
(Sc: Préfecture de la Moselle)

été conduites par les forces en tenue (Gendarmerie, Police Nationale, Douanes). Ce plan d'action a permis de contrôler 2 812 véhicules de transports de marchandises et voyageurs, dont 407 véhicules en infraction (14,4 %), ainsi que l'activité de 3 007 conducteurs.

Les infractions constatées relèvent essentiellement de la réglementation sociale européenne pour 53 % d'entre elles, du code de la route à hauteur de 30 % et de la réglementation générale des transports à hauteur de 17 %.

-> Les contrôles en entreprise

En 2016, dans le cadre de la mission de contrôle des entreprises de transports de marchandises et de personnes, 68 vérifications ont eu lieu en Moselle, afin de s'assurer du respect des conditions d'inscription et de travail. L'analyse a porté sur l'activité de 806 conducteurs, correspondant à 35 888 journées calendaires. 2 procès-verbaux d'infractions ont été dressés.



Contrôle en entreprise – Analyse des temps de conduite
(Sc: DREAL Grand Est)

C] - CONTRÔLE DES VÉHICULES

Le contrôle des prescriptions techniques réglementaires concernant la sécurité ou la nuisance des véhicules de conception nouvelle, modifiés ou importés s'est poursuivi en 2016, ainsi que la surveillance des centres de contrôle technique des véhicules lourds ou légers.

1.3] - LA PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS, TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

La gestion des risques renvoie à l'ensemble des actions destinées à réduire les conséquences dommageables d'événements exceptionnels d'origine naturelle ou technologique. En ce sens, la prévention des risques est un volet à part entière de la mission de protection des populations qu'assume l'État. À ce titre, il lui revient donc d'agir pleinement et sur le long terme.

A] - PRÉVENIR LES RISQUES MINIERS

APRÈS-MINES

L'État actualise les études au regard de l'évolution des problématiques liées à l'après-mine dans le bassin houiller lorrain, où la recharge de la nappe phréatique fait aussi l'objet d'un suivi attentif.

Des actions de communication ont été menées auprès des élus et de certaines commissions (Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre - CIPMS, Commission Locale de l'Eau - CLE et Groupe d'Information sur l'après-mines - GIAM) afin d'exposer la problématique de la remontée de la nappe phréatique, qui revêt un nouvel enjeu en raison de la baisse des prélèvements d'eau des collectivités et des industriels postérieurement à l'arrêt des exhaures minières.

Ainsi, un porter à connaissance a été notifié en avril 2016 à 24 communes autour de Creutzwald, qui indique un zonage des secteurs les plus à risque en matière de retombée de nappe dans chaque commune concernée, avec des restrictions ou interdictions en matière d'urbanisme.

Une cartographie exhaustive des zones potentiellement exposées au phénomène de remontées devrait aboutir d'ici la fin de l'année 2017.

En parallèle, des études sont menées pour prévenir le risque de dommages aux biens liés à la remontée de la nappe en zones affaissées par l'exploitation minière passée.

La finalisation de ces travaux permettra à terme d'élaborer un plan de prévention des risques naturels, qui prendra en particulier en compte le risque d'inondation de la rivière La Bisten pour les communes concernées (Bisten-en-Lorraine, Varsberg, Hanin-sous-Varsberg, Creutzwald).



*Crevasse apparue dans le bassin ferrifère - Moselle
(Sce : DREAL Grand Est)*



*Panneau d'information sur le chantier de la place du
marché de Creutzwald - Moselle
(Sce : DREAL Grand Est)*



*Fissurations apparentes sur une route suite à un
affaissement minier
(Sce : DREAL Grand Est)*

GAZ DE HOUILLE

Un projet d'extraction de gaz de houille dans les veines de charbon du bassin houiller s'est développé, courant 2016, avec la délivrance d'une autorisation concernant trois sites de recherche à Lachambre, Longeville-lès-Saint-Avold et Zimming. Sur le site de Lachambre, les travaux de forage ont débuté le 7 décembre 2016 et devraient se terminer en mars 2017.

Les services de l'État sont impliqués dans le suivi du respect des exigences réglementaires lors des travaux de forage et des phases préparatoires (contrôles sur pièce et sur place) ainsi que dans la mise en place d'un comité de suivi des travaux de recherche de gaz de houille, pour répondre aux inquiétudes d'une partie de la population vis-à-vis de cette activité. Cette instance a pour vocation d'échanger et de partager un même niveau d'information entre les divers acteurs concernés.

B] - ANTICIPER LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

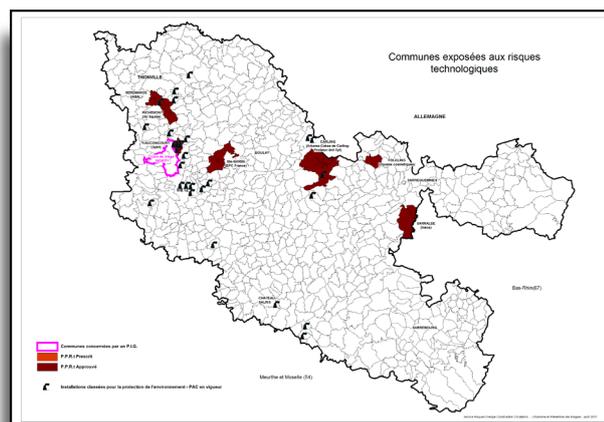
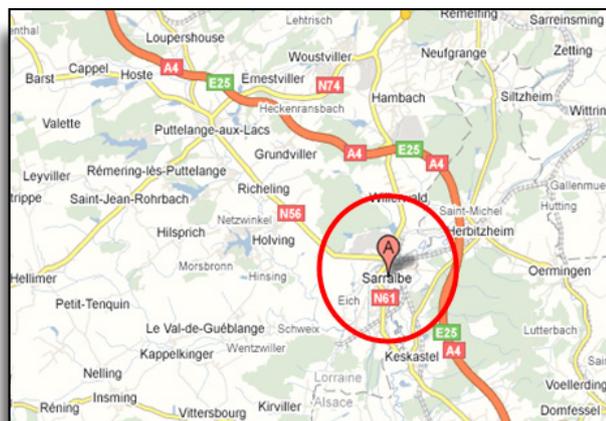
Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) constituent des outils de gestion du territoire, qui sont mis en œuvre par les services de l'État et définissent des mesures de maîtrise de l'urbanisation pour renforcer la protection des populations à proximité des installations dangereuses.

En 2016, les PPRT d'Ineos Sarralbe et de Carling ont donné lieu en Moselle à la signature d'une convention pour le financement de mesures foncières ou de réduction des risques entre les exploitants concernés, l'État et les collectivités territoriales.

À ce jour, 6 des 7 PPRT (suivis par les services de l'État) ont été approuvés par arrêté, celui de l'entreprise INEOS située à Sarralbe étant en cours d'élaboration en raison de sa complexité liée à l'impact humain des mesures nécessaires à la prévention de la sécurité des personnes (256 habitations).

Concernant les mesures de réduction des risques prescrites au titre du PPRT d'INEOS, les discussions ont donné lieu à la signature par l'ensemble des parties concernées d'une convention de financement tripartite (Inéos, Etat et collectivité territoriale) à hauteur de 36,8 millions d'€ de travaux.

La procédure administrative d'approbation du PPRT d'INEOS se clôturera en 2017. À ce titre, les mesures foncières qui y sont associées doivent faire l'objet d'une convention de financement d'un montant d'environ 2 millions d'€, qui sera signée par les différents financeurs sur la base des échanges qui ont eu lieu en 2016.



CJ - MAÎTRISER LES RISQUES NATURELS

L'activité des services de l'État en matière de risques naturels est marquée par le caractère international des bassins versants de la Moselle et de la Meuse. Son implication au sein de la Commission internationale pour la Protection de la Moselle et de la Sarre s'est maintenue en 2016, avec le développement du modèle de prévision des crues Larsim, ainsi qu'un projet sur un avis d'étiage commun.

Hydrométrie

Le réseau hydrométrique sur les bassins versants de la Moselle et de la Meuse est composé de 108 stations de mesure des débits et de 31 pluviomètres.

Plus de 600 jaugeages sur les cours d'eau surveillés ont été réalisés en 2016.

Prévision des crues

Transposée en Droit français, la directive européenne relative à la gestion du risque inondation a pour objet de développer une gestion des risques de crues à l'échelle de chaque district hydrographique par la mise en œuvre concrète de mesures de réduction des conséquences négatives des inondations.

À la suite de la formalisation par le préfet coordonnateur de bassin de 2 Territoires à Risques Importants (TRI) à l'échelle du département en 2012 et de la diffusion d'une cartographie des zones inondables en 2014, l'année 2016 a été marquée par un investissement important des services techniques de l'État pour la mise en place des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) sur chacun de ces TRI désignés Moselle Aval et Sarre.

Une crue conséquente au niveau du bassin versant de l'Orne a mobilisé l'unité de prévision des crues, l'unité d'hydrométrie ainsi que le pôle Ouvrages Hydrauliques durant la semaine du 30 mai au 6 juin 2016 pour suivre l'événement, et informer les gestionnaires de crise de la situation du cours d'eau et des prévisions à venir.

En Moselle, le niveau de vigilance déclenché au cours de cette crise a conduit à la mise en place d'un Centre Opérationnel Départemental (COD) en préfecture, dont la principale préoccupation résidait dans la capacité du barrage de Beth à écrêter les crues touchant le département.

Sur le TRI de Moselle aval, la mise en œuvre de la directive Inondation s'est avant tout traduite par la réunion des parties prenantes suite à la crue de l'Orne, afin qu'une gouvernance émerge rapidement sur ce territoire. Le périmètre de la SLGRI et ses grands objectifs ont été fixés lors de ces rencontres. À cette occasion, le bassin versant de la Moselle a été retenu comme territoire d'action de la stratégie, laquelle sera portée par un syndicat mixte ouvert d'études qui devra être établi en 2017.



Station débitmétrique de Corny-sur-Moselle
(Sce : DREAL Grand Est)



Février 2016 : Crues à Bouzonville
(Sce : DDT Moselle)

Révision des zones vulnérables

Le bassin Rhin-Meuse a conduit dès 2015 à la révision des zones vulnérables, qui se sont poursuivies en 2016. Cette action a abouti à la prise d'un arrêté préfectoral le 8 octobre 2015 portant désignation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates, qui a désigné 256 communes supplémentaires sur l'ensemble du bassin Rhin-Meuse, dont 85 communes en Moselle.

C'est conformément au décret du 5 février 2015 que le préfet coordonnateur de bassin a pris le 3 octobre 2016 l'arrêté de délimitation infra-communale. Pour le département de la Moselle, parmi les 85 nouvelles communes, 43 étaient éligibles à la délimitation. Après application de la méthode retenue, 22 communes sont concernées par la délimitation pour une surface totale classée de 1 790 km².

En outre, la délimitation de la nouvelle zone vulnérable, en application de la Directive Nitrates, a conduit à la tenue de 2 réunions publiques sur les bassins hydrographiques concernés (Nied française, Orne et Boler), afin d'échanger au sujet des mesures nouvelles qui doivent s'appliquer sur les exploitations : près de 130 agriculteurs et conseillers agricoles ont participé à ces discussions.



(Sc. : DDT Moselle)

1.4] - SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NON-ALIMENTAIRE DES CONSOMMATEURS

Assurer le respect des réglementations relatives à l'information et à la protection des consommateurs, est une mission importante des services de l'État. À ce titre, ils interviennent afin de veiller à la sécurité des produits alimentaires et des services, notamment par le biais d'actions renforcées dans des secteurs d'activités à risque, y compris dans le domaine économique.

A] - SANTÉ ET PROTECTION DES ANIMAUX

Il existe à ce jour de fortes attentes sociétales en matière de protection animale, notamment lors de l'abattage des animaux de boucherie. En Moselle, plus de 130 000 animaux de boucherie ont été abattus dans les trois abattoirs du département en 2016. Dans le cadre du plan d'action ministériel, l'ensemble des chaînes d'abattage ont fait l'objet d'un audit protection animal officiel spécifique, aucune non-conformité n'ayant été relevée.

En 2016, 2 foyers de septicémie hémorragique virale (SHV) ont été détectés en Moselle. 10 prélèvements ont ainsi été réalisés entre octobre et décembre 2016, permettant de connaître le statut sanitaire face au risque SHV de 13 étangs. Tous les prélèvements sont revenus négatifs, à l'exception d'un étang, sur lequel environ la moitié des brochets prélevés présentaient une contamination en SHV (18 sur 30).

À ce titre, un programme national d'éradication et de surveillance a été mis en place avec pour objectif d'obtenir, pour le territoire métropolitain la qualification « indemne » vis-à-vis de la septième hémorragique virale (SHV) et la nécrose hématoïétique infectieuse (NHI).

Cette qualification doit notamment permettre :

- la garantie et la reconnaissance d'un bon niveau sanitaire ;
- la maîtrise de l'origine sanitaire des poissons introduits dans la zone ;
- de meilleures perspectives d'indemnisation en cas de foyer ;
- la réduction des contraintes pour la circulation des poissons.

Ce plan se traduit en Moselle par la définition des zones concernées. Les services de l'État ont également défini des pratiques d'élevage permettant d'éradiquer les maladies et de conserver la qualification « indemne ».



GROS PLAN SUR...

LA FIÈVRE CHARBONNEUSE DE L'ÉTÉ 2016

Tout au long de la période estivale, d'importants foyers de fièvre charbonneuse ont été décelés dans plusieurs élevages, avec l'existence de 22 suspicions de cas toutes localisées géographiquement dans le sud-est du département, dont 8 ont été confirmés par analyse, principalement sur des élevages bovins.

Dans un objectif de gestion efficace et collaborative de ce problème sanitaire, des rencontres individuelles ont été menées avec les éleveurs concernés ainsi que 3 réunions d'information en vue de présenter les mesures de précaution à prendre. Face à cette crise, la grande réactivité des services s'est également concrétisée par un important travail de coordination aux côtés des vétérinaires sanitaires, du transporteur des prélèvements, du laboratoire national d'analyse et du service d'équarrissage.

Au cours de la campagne de vaccination qui a été mise en place sur 15 communes du département, 10 000 ovins, bovins et caprins ont été vaccinés, tandis que 32 animaux sont morts pendant cette même campagne.



25 août 2016 : réunion services de l'Etat « fièvre charbonneuse » à Sarrebourg
(Sce : préfecture de la Moselle)

B] - SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES CONSOMMATEURS

En 2016, 17 établissements agroalimentaires mosellans ont exporté leurs produits vers plus de 40 pays hors communauté européenne. 11 d'entre eux disposent d'ailleurs d'un agrément sanitaire leur permettant d'exporter vers des pays tiers.

En Moselle, plus de 300 exploitants agricoles ont recours à ce mode de commercialisation, pratiquant la distribution de denrées animales ou d'origine animale dans des domaines très variés. Ce secteur est complété par près de 600 apiculteurs professionnels ou particuliers.

SUIVI DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE ET CONTRÔLES SANITAIRES

En 2016, les services de l'État ont procédé à une réorientation des modalités de suivi de la chaîne alimentaire, en augmentant les contrôles dans les établissements commercialisant directement des produits alimentaires aux consommateurs, principalement des restaurants ainsi que des boucheries charcuteries traiteurs.

Une vingtaine de producteurs ont fait l'objet de contrôles relatifs à la maîtrise sanitaire des productions.



Contrôle DDPP - Abattoir
(Sce : DDPP Moselle)

CONFORMITÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES

En 2016, 1 066 contrôles en Moselle ont été réalisés (+ 7 % par rapport à 2015), tandis que 334 prélèvements ont été effectués sur des produits alimentaires, afin de vérifier la conformité et l'absence de dangerosité des produits mis sur le marché français.

Ces contrôles ont donné lieu à la transmission de 391 avertissements (+ 49 % par rapport à 2015), 75 mesures de police administrative (+ 127 % par rapport à 2015) et 14 procès verbaux en légère hausse par rapport à 2015.

Si aucune fraude d'ampleur n'a été mise en évidence au terme des multiples actions menées au niveau du département, il est à noter que l'information du consommateur sur les allergènes dans les denrées alimentaires non préemballées n'est pas réalisée dans la plupart des établissements contrôlés.



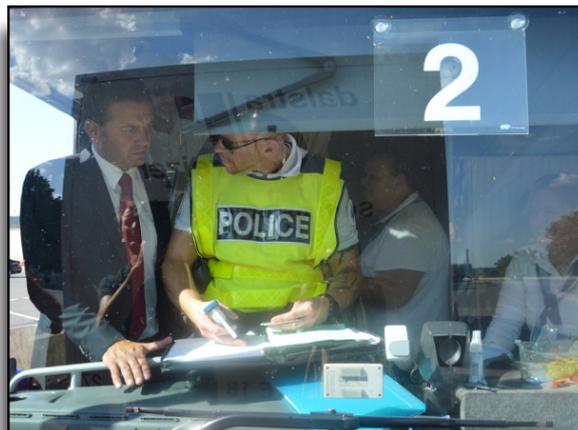
Décembre 2016 : Contrôle DDPP - Marché de Noël
(Sce : DDPP Moselle)

Les services de l'État ont géré au total 22 alertes concernant plusieurs produits alimentaires, soit quasiment une diminution de moitié par rapport à 2015. Des contrôles ont été effectués pour 13 déclarations de Toxi Infections Alimentaires Collectives (TIAC), contre 18 en 2015. Ainsi, un arrêté préfectoral de fermeture d'un restaurant a été pris à la suite d'une crise d'intoxications alimentaires ayant conduit à l'hospitalisation de plusieurs consommateurs.

CJ - SÉCURITÉ DES SERVICES ET PRODUITS NON ALIMENTAIRES

En 2016, 382 contrôles (+ 19 % par rapport à 2015) en sécurité des produits non alimentaires et des prestations de services ont été réalisés dans des thématiques spécifiques telles que la sécurité des jouets, la sécurité des aires de jeux pour enfants, la sécurité des matériels électriques ou encore les installations de bronzage.

Au total, ce sont aussi 14 alertes relatives à des vérifications de retrait et/ou de rappel de produits non conformes et dangereux qui ont été étudiées par les services de l'État.



26 août 2016 : contrôle métrologie
(Sce : Préfecture de la Moselle)

GROS PLAN SUR...

LE CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE



La loi ALUR de mars 2014 a eu sans conteste un impact important sur l'activité des agents immobiliers, en particulier les nouvelles règles d'affichage des honoraires. Un taux d'anomalie assez important relevé en 2015 dans ce secteur a expliqué la reconduction de l'enquête en 2016, avec pour objectif national un contrôle de 6 % des professionnels du secteur.

En Moselle, 25 visites ont été réalisées de façon ciblée auprès des agences immobilières ayant fait l'objet de plaintes ou de réclamations. Le taux d'anomalies constatées demeure assez important : 17 établissements se sont vus adresser des avertissements ou des demandes de remises en conformité, tandis que 4 établissements ont fait l'objet de procès verbaux.

Ces résultats non-satisfaisants invitent à poursuivre en 2017 le suivi attentif mené auprès du secteur de l'immobilier.

PERSPECTIVES 2017

En 2017, le partenariat avec les collectivités locales en matière de sécurité sera renforcé. Ces dernières joueront un rôle important, notamment en matière de prévention de la radicalisation.

Dans le cadre de l'élaboration des plans d'actions annexés aux contrats de ville en 2017, une enveloppe de 45 000 € sera attribuée pour prévenir les phénomènes de radicalisation dans les Quartiers Politiques de la Ville (QPV).

Concernant la sécurité routière, plusieurs priorités seront renforcées. Parmi celles-ci, la lutte contre la vitesse et l'alcool au volant.

Les missions de sécurisation seront, par ailleurs, nouvellement réparties au sein des services préfectoraux. La mise en place de la Direction des Sécurités, au 1^{er} février 2017, aura pour effet de coordonner entre les différents intervenants les missions de sécurisation de la population, dans un souci de clarification et de rationalisation de l'action de l'État. Cette réorganisation doit être mise en perspective avec la prolongation de l'état d'urgence et du maintien de la posture Vigipirate.

II. RENFORCER LE VIVRE ENSEMBLE : L'ÉTAT SOLIDAIRE ET PROMOTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

Soucieux de consolider les fondements de la cohésion sociale, l'État mène différentes politiques qui entendent intégrer et associer au plus près les citoyens à la vie de la cité. Pour ce faire, des dispositifs d'accompagnement ont été mis en œuvre à diverses échelles pour promouvoir le « vivre ensemble », à la fois en donnant une signification concrète au principe d'égalité des chances et en responsabilisant l'individu au sein du corps social.

2.1] - VIE ASSOCIATIVE, DIALOGUE ET SOLIDARITÉS

Vecteur essentiel de lien social, de solidarités collectives et d'émancipation individuelle, l'engagement associatif et citoyen en Moselle a fait l'objet d'une attention particulière des services de l'État, notamment par le prisme d'une action ambitieuse cherchant à promouvoir l'activité sportive et le service civique en concertation avec les partenaires locaux.

L'État s'est également fortement engagé à conforter, en 2016, les bases d'un dialogue interreligieux constructif pour favoriser les solidarités et les proximités culturelles.

A] - UNE POLITIQUE SPORTIVE ENTRE INTÉGRATION, CIVISME ET PROFESSIONNALISATION

L'État mène une politique volontariste afin de faire de l'activité sportive un outil de promotion individuelle et citoyenne, mais aussi un vecteur d'intégration sociale et professionnelle.

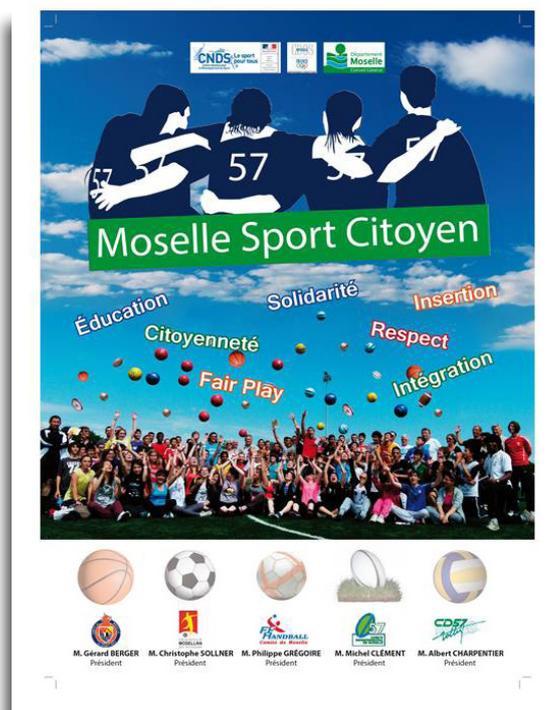
Cette démarche axée sur l'activité sportive entend aussi accentuer la lutte contre les discriminations, par l'intermédiaire de nombreuses actions associatives qui promeuvent en particulier l'accompagnement du handicap.



PROJETS D'INTÉGRATION ET DE CITOYENNETÉ PAR LE SPORT

En partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et le Conseil départemental de la Moselle, le projet « Moselle Sport Citoyen » constitue un outil éducatif de prévention piloté par le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Moselle (CDOS 57). Par des actions d'information, de valorisation et de formation cherchant à sensibiliser le grand public, cette démarche promeut, depuis quatre ans, les valeurs de citoyenneté et d'éthique par le prisme du sport, grâce notamment à une association étroite des divers acteurs locaux du champ sportif.

À ce titre, la mise en place d'un atelier « Sport citoyen », lors du week-end « Sentez-vous sport », qui s'est tenu à Amnéville, les 17 et 18 septembre 2016, s'est traduite par un vrai succès populaire au niveau du département : ainsi, plus de 240 enfants accompagnés de leurs parents ont participé à ces journées d'animation.



GROS PLAN SUR..



LE LABEL «MOSELLE SPORT CITOYEN» ...

En octobre 2016, un label « Moselle Sport Citoyen » a été institué pour inciter les clubs sportifs à promouvoir davantage leurs actions éducatives et citoyennes, tout en valorisant par ce biais l'engagement des clubs sportifs dans 6 thématiques, telles que l'égalité femmes-hommes, la santé, le développement durable ou le respect dans le sport. Ainsi, 29 associations mosellanes ont été labellisées en 2016 sur un total de 34 candidatures.

Aussi, l'accompagnement du projet « Bougez en Mos'elles » porté par le CDOS 57 en direction de 7 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) a permis de favoriser la pratique d'activités physiques à des fins de santé, de remobilisation ou de socialisation, en s'adressant prioritairement au public féminin. Dans ce cadre, 128 séances se sont tenues et ont accueilli au total 584 participantes.



Remise des labels MSC aux clubs mosellans
Arenes de METZ (Sce :DDCS de la Moselle)



Stand MSC tournoi Futsal Metz St Symphorien
(Sce :DDCS de la Moselle)



Stand MSC Journée olympique UNSS Moulins
les Metz (Sce :DDCS de la Moselle)

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Dans le cadre d'une cellule régionale de travail, la mission « Sports et handicaps » fait l'objet d'un investissement soutenu par les services de l'État.

Cette démarche conjointe vient, en premier lieu, sensibiliser les acteurs du sport mosellan à la question de l'accueil des personnes en situation de handicap au sein de leurs structures. À ce titre, une formation ayant pour thème « l'accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs locaux » a été mise en place à destination des villes de Créhange et de Faulquemont.

Dans le même temps, la mission « Sports et handicaps » recouvre aussi pour l'État et ses partenaires un volet davantage matériel, en lien notamment avec la mise en place d'équipements spécifiques concourant à l'adaptation des structures sportives.



PROFESSIONNALISATION DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE

La mise en œuvre de la politique d'accompagnement de la professionnalisation du champ sportif s'appuie prioritairement sur le dispositif « Emplois CNDS » (Centre National de Développement du Sport). Pour l'essentiel, il consiste en une aide financière pluriannuelle dégressive d'une durée de 4 ans, qui est accordée aux clubs sportifs créant des emplois en Contrat Durée Indéterminée (CDI) à vocation pérenne.

En 2016, 8 organismes sportifs ont bénéficié de ce dispositif, dont la moitié au sein de Quartiers Politique de la Ville (QPV).

Outre cette aide, d'autres mesures renforcent le socle de cette politique pilotée par le ministère des Sports. Ainsi, le programme « Citoyens du sport » vise à recruter en CDI, temps plein, des éducateurs sportifs dans le but de faciliter l'accès à la pratique sportive des jeunes, et plus particulièrement des jeunes filles et ceux issus des QPV. En 2016, ce sont 5 associations sportives qui ont bénéficié de ce dispositif en Moselle.

Aussi, le dispositif dit « Sésame » apporte un accompagnement pédagogique et financier

pour les jeunes domiciliés en QPV souhaitant devenir animateurs ou éducateurs sportifs. Au total, 17 jeunes mosellans sont entrés dans le dispositif « Sésame » en 2016.

L'ensemble de ces mesures d'accompagnement visant à la professionnalisation des entités sportives, ont permis de soutenir ou de créer au total 70 emplois au niveau de la Moselle, pour un montant total de 630 937 €.

Le Centre National du Développement du Sport (CNDS) a consacré une part de ses capacités de financement à soutenir l'accompagnement de 11 associations sportives et d'un Comité départemental. Cela s'est traduit par l'achat de matériels concernant la pratique sportive des personnes en situation de handicap, pour un montant total de 29 920 €. L'établissement public a également participé au développement de la pratique handisport mise en œuvre par le Comité départemental handisport et par 9 clubs mosellans, à hauteur de 37 720 €.

B) - LA MONTÉE EN PUISSANCE DU SERVICE CIVIQUE

L'ÉDUCATION NATIONALE À LA POINTE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

La direction du service Départementale de l'Éducation nationale en Moselle (DSDEN) a été très dynamique dans la promotion de l'engagement citoyen. Ainsi, elle a recruté 93 volontaires en service civique (sur les 193 recrutés dans l'Académie Nancy - Metz) pour l'année 2015-2016.

L'action conjointe de la DSDEN avec divers organismes partenaires, comme le Centre Européen Robert Schuman ou le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), a permis la mise en place de formations civiques et citoyennes, ainsi que l'organisation de formations de proximité, à destination des volontaires et des tuteurs concernés.



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun
au service de tous

LES MÉCANISMES DE PROMOTION DU SERVICE CIVIQUE

Il a été procédé au développement accéléré d'agréments collectifs et à la mise en place de parcours d'accompagnement volontaire, notamment avec la fédération des centres sociaux de Moselle. Cette démarche a permis à certaines associations de proposer, plus aisément, des missions de service civique.

L'enjeu à terme sera de développer les agréments au sein des collectivités locales pour poursuivre le processus de généralisation du dispositif à une classe d'âge. Ainsi sur 37 agréments validés en 2016, 7 seulement ont concerné des collectivités locales, alors que 29 associations ont été agréées dans le même temps.



30 septembre 2016 : Promotion du service civique à la Foire Internationale de Metz (FIM)
(Scs : préfecture de la Moselle)

Le 4^{ème} trimestre de 2016 a été marquée par la montée en charge du dispositif avec le recrutement de 194 volontaires en service civique. Ce sont, au total, 659 jeunes qui ont signé un contrat en 2016 contre 331 en 2015.

CJ - LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX

À la suite des attentats de janvier 2015, les pouvoirs publics ont cherché à renforcer la cohésion d'une société aux croyances et traditions diverses, et ce en favorisant les bases d'un dialogue interreligieux afin de lier étroitement les qualités de citoyen et de croyant dans un cadre républicain.

LE COMITÉ INTERRELIGIEUX

Placé auprès du préfet de la Moselle, il réunit à échéance régulière les représentants de l'ensemble des cultes religieux présents en Moselle, ainsi que des représentants de l'Administration pénitentiaire, de la fonction publique hospitalière et de l'Éducation nationale.

Depuis sa création en 2015, le Comité a initié plusieurs actions à l'égard des jeunes, en milieu hospitalier et en milieu carcéral, dont en particulier des visites imam-rabbin-prêtre dans les établissements scolaires.

En outre, la prévention de la radicalisation en milieu carcéral qu'assuraient les aumôniers a été transférée à la « Mission Radicalisation » en avril 2016.

En 2016, l'activité du Comité interreligieux a été marquée par la tenue de rencontres interreligieuses les 10 et 12 mai à l'Hôtel de ville de Metz, et ce en lien avec la manifestation dîte du « Printemps des religions ». Dans le cadre d'une conférence interactive accompagnée d'animations à la maison d'arrêt de Metz et au Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, des débats nourris ont pu avoir lieu autour d'un thème choisi : « La Fraternité ».



10 mai 2016 : Printemps des religions
Hôtel de ville de Metz
(Sc : préfecture de la Moselle)

LE DIALOGUE AVEC LE CULTE MUSULMAN

Le dialogue entre les services de l'État en Moselle et les représentants du culte musulman s'est poursuivi en 2016 et se maintiendra en 2017.

La consultation départementale des Français de confession musulmane a ainsi permis d'échanger sur les intérêts de la constitution de la fondation pour l'islam de France, sur la mise en place d'une association culturelle nationale pour améliorer le financement du culte musulman et sur la création de parcours universitaires en islamologie ouverts aux futurs imams.

Printemps des religions

FRATERNITÉ

Mardi 10 mai 2016 à 17h00
Salons de l'Hôtel de Ville de Metz



(Sc : préfecture de la Moselle)

2.2] - POLITIQUE DE LA VILLE

L'année 2016 a été marquée à plusieurs titres : par la poursuite de la mise en place concertée des nouvelles gouvernances des 10 contrats de ville mosellans, par la concrétisation des 5 projets de rénovation urbaine en cours et par la préparation des protocoles de préfiguration pour les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2015/2025 (NPNRU).

LE NPNRU, NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN, 2015/2025 ...

Créée par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) assure la mise en œuvre et le financement du programme national de rénovation urbaine (PNRU).

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 a lancé un second programme d'action, le NPNRU, pour la période 2015-2025. Les quartiers retenus pour ce programme sont :

- **7 quartiers d'intérêt régional** : Bellevue (Forbach), Les Chênes (Hombourg Haut), La Chapelle (Hombourg Haut/Feyming-Merlebach), Bellecroix et Metz Nord Patrotte (Metz), St Eloy – Boileau – Pré Génie (Metz/Woippy), Côtes des Roses (Thionville) ;
- **3 quartiers d'intérêt national** : Metz Borny (CA Metz Métropole), Behren-lès-Forbach – la Cité et Forbach – le Wiesberg (CA de Forbach Porte de France).

L'intervention de l'ANRU dans ces quartiers s'intègre dans le volet « cadre de vie » des contrats de ville signés entre l'État et les collectivités territoriales. Le programme se décompose en deux phases : dans un premier temps est élaboré un protocole de préfiguration qui précise les objectifs des collectivités et leur ambition afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, puis dans un second temps sont conclues des conventions d'engagement pluriannuelles qui déclinent les projets de rénovation et les moyens mobilisés par l'Agence et les collectivités.

A] - LES CONTRATS DE VILLE

UNE ÉLABORATION ET UN SUIVI CONCERTÉS

La préfecture, les sous-préfectures et l'ensemble des services de l'État ont participé aux réunions des comités de pilotage, comités techniques ou comités de programmations des crédits, organisés dans chacun des territoires.

Le travail sur les annexes aux contrats de ville a été poursuivi tout au long de l'année, notamment en ce qui concerne le plan de prévention contre la radicalisation, la lutte contre les discriminations, le pacte financier et fiscal de solidarité et surtout le protocole de préfiguration Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour les quartiers concernés.



UN FINANCEMENT SOUTENU

Le montant de l'enveloppe départementale pour la mise en œuvre des contrats de ville en 2016 s'est élevé à 2 895 000 €, soit une hausse de 2,61 % par rapport à 2015.

Par ailleurs, des moyens supplémentaires ont été alloués par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), soit pour la Moselle :

- 40 000 € pour le renforcement du Programme de Réussite Éducative (PRE) et des Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP+) avec 4 sites concernés ;
- 131 571 € pour promouvoir des actions de cohésion sociale et de proximité dans les quartiers prioritaires, rendre effective la participation des habitants et donner aux conseils-citoyens les moyens d'assurer leurs missions ;

– 20 465 € pour le renforcement des moyens des conseils citoyens ;

– 20 000 € pour la création d'une plateforme de mobilité à Metz.

Enfin, la Moselle a bénéficié d'une dotation de 7 500 € pour le financement de places à l'internat de la réussite de Châtel-Saint-Germain pour des jeunes issus des QPV (15 jeunes), d'une dotation de 160 000 € pour le financement des « cordées de la réussite » et d'une dotation de 19 200 € pour financer le nouveau dispositif « parcours d'excellence ».

B] - LA RÉNOVATION URBAINE

LE PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (PNRU) 2005/2015

En 2016, le PNRU concernait 6 quartiers en Moselle.

Au total, ce sont 30 opérations de rénovation urbaine qui ont été soldées en 2016 pour un montant total de 13,3 millions d'€ de subventions. La réalisation de ce programme se poursuivra en 2017 et les années suivantes voire jusqu'en 2020 pour les opérations les plus complexes.

Actuellement, la rénovation urbaine représente un investissement sur les quartiers de 501,4 millions d'€, avec une contribution de l'ANRU à hauteur de 120,425 millions d'€. La majeure partie de ces montants est consacrée à la rénovation du parc de logements sociaux (58 %).

En septembre 2016, il a été procédé à la démolition effective de la copropriété des Tilleuls à Uckange, ce qui marque l'aboutissement d'un projet d'ampleur exceptionnel porté par la communauté d'agglomération du Val-de-Fensch relatif à l'acquisition du terrain à fin de démolition.

Ce projet, dont la concrétisation va permettre de poursuivre la diversification du quartier par la réutilisation du terrain libéré, a mobilisé 10 % de l'engagement financier de l'ANRU.



*Diversification de l'offre de logement à Behren-lès-Forbach
(Sce : DDT Moselle)*



*Résidentialisation de logements collectifs et aménagement de l'espace public à Woippy
(Sce : DDT Moselle)*

LE NPNRU 2015-2025

Le lancement de cette nouvelle phase a conduit à l'intervention de l'ANRU, qui s'intègre dans le contrat de ville élaboré par les intercommunalités et les communes pour définir leur stratégie d'intervention sur les quartiers identifiés comme présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. Dans le département, 11 des 24 QPV ont ainsi fait l'objet d'une intervention de l'ANRU, et 7 des 11 quartiers inscrits dans la programmation régionale sont mosellans.

L'année 2016 a été consacrée spécifiquement à cette phase, avec la présentation et la validation des protocoles relatifs aux quartiers d'intérêt national des communautés d'agglomération de Metz Métropole et de Forbach-Porte-de-France, et aux quartiers d'intérêt régional de la communauté d'agglomération Thionville-Porte-de-France et de la communauté de communes de Freyming-Merlebach.

2.3] - IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ

A] - SUIVI DE L'IMMIGRATION

En 2016, 62 322 ressortissants étrangers ont été reçus en préfecture et dans les sous-préfectures de Forbach et de Thionville. En Moselle, les délais de délivrance des titres de séjour sont de 83 jours pour les premières demandes, en deçà de l'objectif national fixé à 90 jours, et de 32 jours en moyenne pour les renouvellements, pour un objectif national de 30 jours.

L'IMMIGRATION FAMILIALE

Les demandes adressées au titre de l'immigration familiale (conjointes de ressortissants français, parents d'enfants français, regroupement familial) sont restées stables en 2016.

Ainsi, 2 153 demandes ont été réceptionnées, dont 243 au titre du regroupement familial, et 2 204 titres ont été délivrés (1^{ères} demandes et renouvellements).

119 visas de régularisation ont par ailleurs été délivrés à des membres de familles de citoyens français.

En revanche, 43 demandes ont été refusées.

LES SÉJOURS POUR RAISONS MÉDICALES

En 2016, la préfecture a reçu 656 demandes d'admission au séjour, soit une baisse de 9 % par rapport à 2015 (720). En outre, 219 titres de séjour ont été accordés (+ 32 %), pour 603 refus de séjour (+ 45 %).

L'ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR

En Moselle, 690 demandes ont été enregistrées en 2016, soit une augmentation de 49% par rapport à 2015. Parmi elles, 128 premiers titres de séjour (+ 9 %) ont été notifiés, contre 317 refus de séjour (+ 14 %).



GROS PLAN SUR...

L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS



En 2016, l'Université de Lorraine a accueilli à Metz 3 259 étudiants étrangers (+ 9 % par rapport à 2015) dont 875 issus de l'Union européenne.

La préfecture assure du mois d'août à fin décembre sur le campus du Saulcy, en liaison avec la Direction des relations internationales et européennes de l'Université de Lorraine, un « accueil permanent délocalisé » sur rendez-vous, reconductible à chaque rentrée universitaire.

Ce dispositif, qui a montré son efficacité en termes de réduction du délai de traitement des dossiers, permet de procéder, sur place, à la vérification de la complétude des dossiers, à l'enregistrement et à l'enrôlement biométrique.

L'IMMIGRATION PROFESSIONNELLE

En 2016, l'immigration professionnelle a donné lieu à 203 accords et 150 refus pour les demandes d'autorisation de travail. Les refus ont été opposés soit du fait de l'absence de réponse des entreprises, soit en raison du non-respect du code du travail.

155 autorisations provisoires de travail de plus de trois mois ont été accordées et 47 autorisations de travail de moins de trois mois ont été délivrées. 23 conventions de stage ont été validées.

Les secteurs les plus concernés par les autorisations de travail accordées, notamment dans le cadre de la procédure d'introduction de main d'œuvre étrangère, sont, par ordre décroissant :

- le spectacle ;
- les services à la personne et à la collectivité ;
- le support à l'entreprise ;
- et l'industrie.

Dans une moindre mesure, on retrouve également :

- le bâtiment et les travaux publics ;
- l'hôtellerie ;
- la restauration ;
- le tourisme ;
- l'installation ;
- et la maintenance.

B] - LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION ILLÉGALE

Au 31 décembre 2016, 431 mesures d'éloignement ont été exécutées (dont 162 départs avec aide au retour) pour 1 302 mesures d'éloignement prononcées.

Conformément aux instructions ministérielles, le plan départemental de lutte contre l'immigration irrégulière vise essentiellement des actions concernant :

- les déboutés de la demande d'asile ;
- les troubles à l'ordre public ;
- la lutte contre les filières d'immigration irrégulière ;
- la fraude documentaire et à l'identité ;
- et les retours volontaires aidés.

Les mesures d'éloignements concernent essentiellement les personnes issues de la demande d'asile en hébergement d'urgence et les réadmissions relevant du règlement Dublin.

L'ACTIVITÉ DU CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE (CRA) DE METZ

Ouvert depuis janvier 2009, le CRA de Metz a une capacité de 98 places dont 70 places « hommes », 14 places « femmes » et 14 places « familles ».

L'activité du CRA est en augmentation en 2016, puisque le centre a accueilli 1 149 retenus, soit une augmentation de 9,64 % par rapport à 2015.

En outre, le taux d'éloignement s'élève à 55 %, soit 633 personnes, contre 43 % en 2015.



CRA de Metz

L'AIDE AU RETOUR VOLONTAIRE : UNE EXPÉRIMENTATION RÉUSSIE

Le dispositif de Vitry-sur-Orne géré par l'opérateur ADOMA a pour objet de préparer les conditions du retour dans leur pays d'origine des étrangers déboutés de leur demande d'asile, tout en accompagnant les étrangers en situation irrégulière. Il s'agit d'une expérimentation mise en œuvre dans le département de la Moselle depuis avril 2015.

D'une part, il s'appuie sur un hébergement pris en charge par l'État, et, d'autre part, sur un accompagnement personnalisé assuré par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) dans le cadre de l'attribution d'une aide au retour.

À défaut d'adhésion au dispositif, les intéressés sont susceptibles de faire l'objet d'un éloignement contraint.

Après une année de plein exercice, le bilan 2016 du dispositif est positif, avec au total 132 personnes ayant quitté le site selon les modalités suivantes :

- 61 ont bénéficié d'une aide de l'OFII dans le cadre d'un retour volontaire ;
- 23 ont été reconduites à la frontière de manière contrainte ;
- 23 personnes ont quitté le site et le département spontanément ;
- 16 sont sorties pour des motifs médicaux ;
- 9 personnes ont été régularisées et admises au séjour en France.



Adoma - Vitry-sur-Orne

GROS PLAN SUR...



LA RÉFORME DU DROIT DES ÉTRANGERS...

L'une des mesures phares de la loi du 7 mars 2016 relative au Droit des étrangers réside dans la délivrance systématique, dès lors que les conditions sont remplies, de Cartes de Séjour Pluriannuelles (CSP) d'une durée maximale de 4 ans, simplifiant d'autant les démarches administratives des étrangers en situation régulière qui pourront en bénéficier.

La préfecture de la Moselle a délivré 108 cartes pluriannuelles en novembre et décembre 2016, contre 124 CSP délivrées sur toute l'année 2015, les seules CSP délivrées avant la loi étant celles pour les étudiants.

La conséquence de cette mesure, qui doit permettre de diminuer le nombre de passages des usagers en préfecture en raison de la durée plus longue de leur titre de séjour, devra être mesurée en Moselle. La loi n'est pas applicable aux ressortissants algériens, qui relèvent de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968, et ce alors qu'il s'agit de la première nationalité étrangère présente dans le département.

GROS PLAN SUR...

LA RÉFORME DU DROIT DES ÉTRANGERS...
(SUITE)
OFII

 OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION

La loi réforme également le dispositif d'accueil et d'intégration des étrangers accédant pour la première fois au séjour en France et désireux de s'y installer durablement.

Elle a ainsi créé un parcours personnalisé d'intégration républicaine et a renforcé les outils d'intégration, afin d'améliorer l'accueil des étrangers et de favoriser leur insertion sociale, culturelle, professionnelle au sein de la société. Elle prévoit notamment :

- la préparation de l'arrivée en France, grâce à un dispositif plus opérationnel de mise à disposition d'informations pratiques, administratives, juridiques, accessibles depuis l'étranger ;
- l'individualisation de l'accueil des étrangers primo-arrivants, grâce à un entretien conduit par l'OFII ;
- la qualité des formations obligatoires, civiques et linguistiques ;
- l'accès à une meilleure connaissance de l'offre de services de droit commun ;
- l'articulation du parcours d'intégration avec la délivrance des titres de séjour pluriannuels.

CJ - NATIONALITÉ FRANÇAISE

En 2016, 1 064 propositions de décisions d'attribution de la nationalité française ont été soumises à la signature du préfet.

Par ailleurs, c'est au préfet de département qu'il appartient de remettre aux personnes ayant acquis la nationalité française leurs décrets ou déclarations : 855 décrets de naturalisation et 336 déclarations de nationalité (procédure d'acquisition par mariage) ont été signés (décrets) ou enregistrées (déclarations) en 2016, soit un total de 1 191 livrets d'accueil dans la citoyenneté française remis.

Ces documents ont été remis par le préfet ou les sous-préfets d'arrondissements au cours de cérémonies organisées en préfecture (8 en 2016) ou en sous-préfectures.



22 mars 2016 : cérémonie de naturalisation
(Sce : Préfecture de la Moselle)



13 septembre 2016 : cérémonie de naturalisation
(Sce : Préfecture de la Moselle)

2.4] - HÉBERGEMENT ET ACCUEIL DES PUBLICS EN SITUATION PRÉCAIRE

Concomitamment à cet effort important, un travail de veille sociale a été mené afin de faire face à de nouveaux besoins relatifs à la prise en charge et à l'accompagnement de publics dans une situation sociale très précaire, tout en renouvelant les dispositifs spécifiques mis en place durant la période hivernale.

Parallèlement, la question relative à la gestion de l'accueil des gens du voyage a fait l'objet d'un traitement particulier au cours de l'année 2016, via notamment la révision du Schéma départemental des gens du voyage.

Les besoins croissants de capacités d'hébergements supplémentaires pour les demandeurs d'asile et les bénéficiaires d'une protection internationale ont nécessité, de la part de l'État, le déploiement de moyens conséquents pour adapter les dispositifs d'hébergement du département. Dans le cadre d'un vaste plan européen, la mise en œuvre du « plan migrants » a également contribué à améliorer les capacités d'accueil présentes en Moselle.



A] - LA DEMANDE D'ASILE ET L'HÉBERGEMENT DES RÉFUGIÉS

L'année 2016 a été marquée par un doublement des arrivées au dispositif de premier accueil à partir du second semestre, passant de 200 à 400 personnes par mois à compter du mois d'août. Le guichet unique de Metz a par ailleurs enregistré 3 898 demandeurs d'asile primo-arrivants dont 2 738 adultes et 1 160 mineurs, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2015.

Au 31 décembre 2016, 4 472 places ont été dédiées aux publics issus de la demande d'asile, cette capacité ayant augmenté notamment grâce à l'extension d'une structure d'hébergements à Metz (300 places supplémentaires).

L'EXTENSION DES CENTRES D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE (CADA)

De nouveaux appels à projets CADA, poursuivant les efforts produits lors de la campagne 2015, ont été formalisés dans le cadre des orientations prises par le Haut-Commissariat des Nations-Unies dans le cadre de l'accord Cadre dit « Réinstallés » de mai 2016.

À cet égard, l'accord prévoit la mise en œuvre de réinstallations de réfugiés syriens et programme la mobilisation de logements nécessaires à cet accueil.

À l'issue d'une montée en puissance dans la concrétisation des projets aux mois de juin, d'août et de septembre, 290 places supplémentaires de CADA ont été ouvertes au cours de l'année 2016, ce qui porte la capacité totale des CADA à 720 dans le département de la Moselle (16 % des places dédiées aux demandeurs d'asile).



LE RENFORCEMENT DES CENTRES D'ACCUEIL ET D'ORIENTATIONS (CAO) ET DES DISPOSITIFS D'URGENCE

Le démantèlement de la « jungle » de Calais en octobre 2016 a généré la création de CAO sur l'ensemble du territoire national. En Moselle, 32 places de CAO ont été ouvertes aux Lys à Metz, et seront maintenues en 2017, tandis que 50 personnes seront accueillies pour la période hivernale 2016 /2017 au Centre de Languimberg (arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins), mais celui-ci sera fermé en mars 2017 pour réorienter les migrants vers d'autres places d'hébergement ou des logements autonomes.

Compte tenu de la forte pression migratoire qu'accuse le département de façon quotidienne, 70 places de CAO ont été transformées en places d'Hébergement d'Urgence dédié aux Demandeurs d'Asile (HUDA), afin de faire face aux flux massifs de demandeurs d'asile concomitamment à l'accueil de migrants en provenance de Calais.

B] - LE « PLAN MIGRANT »

La mise en place du « plan migrant » au niveau national répond à l'engagement pris par la France de participer à l'effort de solidarité soutenu dans le cadre du Plan de répartition des migrants et des réfugiés entre les États membres de l'Union européenne adopté par la Commission européenne en 2015.

LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA RÉGIONAL D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

La loi du 29 juillet 2015 portant réforme de l'asile a institué le schéma régional d'accueil de la demande d'asile. Décliné dans la région Grand-Est, le schéma a divers objectifs :

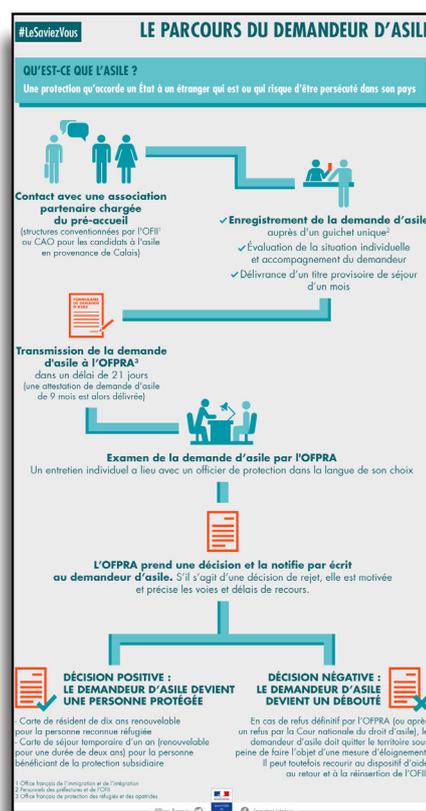
- une répartition équitable au sein de chaque région des places nouvelles créées et de celles existantes dédiées à l'hébergement des demandeurs d'asile ;
- une fluidité optimale du parcours des migrants qui s'engagent dans une procédure d'asile par la mise en place d'un premier accueil réactif et efficace et de solutions d'hébergement adaptées à la situation des personnes ;
- la mise en place d'un pilotage permanent du suivi de la prise en charge des demandeurs d'asile dans les territoires.

L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

Afin de mettre en œuvre le volet « accueil des réfugiés » du « plan migrants » et en lien avec les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la plateforme nationale DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement), un travail partenarial étroit est mené avec les

communes de Moselle qui disposent de logements vacants au sein des parcs publics et privés, mobilisables dans le cadre de l'accueil de familles de réfugiés relocalisés ou réinstallés.

Ainsi, à la fin de l'année 2016, 104 personnes sous statut de réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire, dont 62 adultes et 42 mineurs, étaient hébergées au sein de 27 logements situés sur les territoires de 11 communes mosellanes, dont Metz (9 logements occupés) et Thionville (8 logements mobilisés).



(Src : Gouvernement)

GROS PLAN SUR... LE DÉMANTÈLEMENT DES CAMPEMENTS DE BLIDA...



À l'issue d'une première évacuation du site le 28 juillet 2016 ayant donné lieu à l'orientation de 160 personnes vers un hébergement, une deuxième opération de démantèlement des campements de Metz Blida a été décidée le 8 novembre 2016 par le préfet de la Moselle, en raison de l'imminence de la période hivernale.

Cette opération a été menée conjointement par les services de l'État, la ville de Metz, Metz Métropole et avec le concours de différentes associations intervenant aux côtés de l'État dans le cadre du dispositif d'accompagnement de la demande d'asile, conformément à la loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile.

Après analyse de chaque situation individuelle par la Direction de l'Immigration et de l'Intégration de la préfecture, la DDCS, la Police Aux Frontières et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, 590 personnes ont pu être orientées vers un hébergement local ou national.

C] - LE RENOUVELLEMENT DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT

Outre la mobilisation habituelle de places d'hébergement au cours de la période hivernale, le travail d'observation qui a été mené en matière de veille sociale a permis de repérer et de satisfaire des besoins supplémentaires en termes d'hébergement, tout particulièrement concernant la prise en charge des femmes en situation précaire.

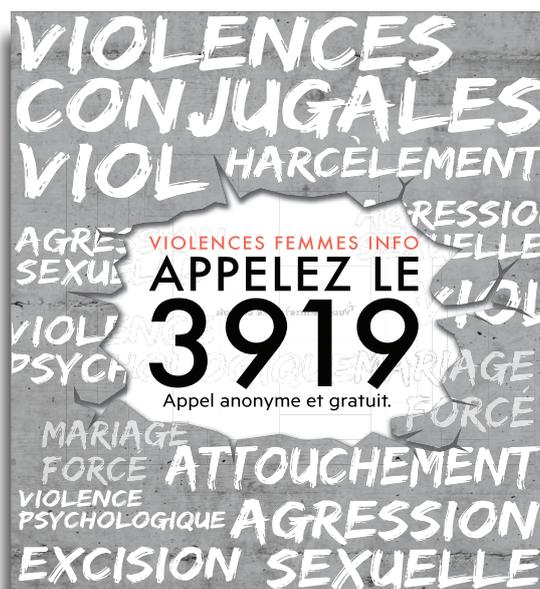
Fin 2016, ce sont au total 962 places pérennes d'hébergement qui sont prévues à destination des publics mosellans en situation de vulnérabilité.

L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES SEULES ET VICTIMES DE VIOLENCES

L'offre d'hébergement a en premier lieu été étendue à des publics féminins en proie à une situation familiale et sociale qualifiée de préoccupante. À ce titre, dans les structures d'accueil concernées, ce sont 8 places de logement à destination de femmes avec enfants, ainsi que 12 places de jeunes filles seules âgées de 18 à 25 ans qui ont été créées à Metz.

Dans le même temps, une action portée par le 115 et le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) en faveur des femmes victimes de violences a été mise en œuvre à titre expérimental à partir de novembre 2016. Une équipe mobile de travailleurs sociaux se charge désormais d'aller à la rencontre de ces femmes ayant décidé de quitter leur foyer afin de les accompagner dans leurs démarches et de les aider à trouver un hébergement.

Il est d'ailleurs prévu de pérenniser en 2017 ce dispositif expérimental de prise en charge par le 115, des femmes victimes de violences conjugales.



FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES
DES PROFESSIONNELLES VOUS ÉCOUTENT
ET VOUS ACCOMPAGNENT.
stop-violences-femmes.gouv.fr

> METZ - INFORMELLES 03 87 35 05 64
> THIONVILLE - LÉA 06 80 66 57 05
> FORBACH - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE
PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES 03 87 84 83 29

(Src : DDCS de la Moselle)

LES ACTIONS DU PLAN HIVER

Les moyens d'hébergement déployés au cours de cette période hivernale ont été poursuivis, avec en premier lieu la mise à disposition de 38 places de lits supplémentaires par l'ensemble des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), ce qui vient porter à 799 le total des places CHRS.

En outre, 2 haltes de nuit ont été ouvertes pour les périodes de grand froid, dont l'une à Metz a permis la création de 20 places supplémentaires.

Des moyens humains importants ont également été engagés sur le territoire mosellan, ce qui s'est notamment traduit par le renforcement des maraudes des équipes mobiles sur les 3 territoires du département. La mobilisation des équipes de bénévoles de la Protection Civile les dimanches soirs, et tous les soirs en période de grand froid, est à souligner.



31 décembre 2016 : Visite du Préfet de la Moselle au 115- Metz

(Sce : Préfecture de la Moselle)

D] - L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Les déplacements des gens du voyage sont régis dans le cadre du Schéma départemental des gens du voyage. En dépit des engagements pris pour la création des aires d'accueil et de grands passages, un nombre important d'implantations illicites sur l'ensemble du territoire départemental a pu être constaté, plus particulièrement dans le sillon mosellan et sur les arrondissements de Forbach-Boulay-Moselle et de Thionville.

Pour nombre de ces installations illicites, la procédure administrative permettant au préfet d'expulser les gens du voyage, hors procédure judiciaire, n'a pu être mise en œuvre en raison notamment, dans certains cas du non-respect par les collectivités territoriales des obligations prévues par le Schéma départemental concernant le nombre de places d'accueil obligatoires.

GROS PLAN SUR...



Le Schéma départemental des gens du voyage a été révisé en 2016. La validation en 2017 devrait faciliter leur l'accueil dans le département.

À ce titre, plusieurs réunions réunissant les représentants de l'État, les EPCI, les gestionnaires et les élus se sont tenues tout au long de l'année dans le département.

Cette révision a donné lieu à une harmonisation du fonctionnement des aires d'accueil, se traduisant par l'élaboration d'un règlement intérieur type pour les aires d'accueil et le recensement des postes de facturation.

De plus, la réforme de l'aide versée pour la gestion des aires d'accueil fut mise en œuvre, au travers notamment de l'élaboration de conventions annuelles et de régularisation de l'Aide au Logement Temporaire 2 (ALT 2).

Une subvention a également été accordée à l'association « Amitiés Tsiganes » pour l'accompagnement social et socio-professionnel des familles.

Aussi, 3 des 15 aires d'accueil que compte le département de la Moselle ont été fermées en 2016.



Guide pratique de l'accueil des gens du voyage en Moselle
(Sce : Préfecture de la Moselle)

2.5] - PROTECTION DES PUBLICS VULNÉRABLES

L'État prend en charge des dispositifs qui garantissent la protection de personnes en situation de très grande vulnérabilité sociale. Notamment en évaluant les besoins, en organisant les réponses à mettre en place et en faisant évoluer les modes de prise en charge des personnes les plus démunies présentes sur le territoire.

A] - PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Le dispositif de protection juridique des majeurs vise à garantir aux adultes vulnérables une protection juridique adaptée à leurs besoins. L'année 2016 a d'ailleurs été marquée par la réforme de son financement, notamment dans le but de réduire la multiplicité des financeurs et des payeurs des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM).

En Moselle, 3 associations assument à titre collectif la gestion de plusieurs services tutélaires sur l'ensemble du département. Leur financement sous forme de dotation globale s'est élevé à 7 634 891 € pour l'année 2016 pour un total de 5 851 mesures de protection, 2 services tutélaires ayant par ailleurs fait l'objet d'un contrôle administratif.

En outre, 5 nouveaux agréments ont été délivrés cette année à des personnes exerçant l'activité de MJPM à titre individuel, ce qui porte à 15 le nombre de mandataires agréés en Moselle au 1^{er} janvier 2017.

B] - PROTECTION DES MINEURS

Les services de l'État assurent les missions de protection des mineurs et de suivi de la qualité éducative des accueils. Cela passe notamment par un contrôle étroit des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), la mise en œuvre de programmes de formation aux fins d'accompagner les équipes éducatives des ACM, et par une activité soutenue en matière de police administrative.

En 2016, 104 contrôles-évaluations ont été menés dans 93 accueils de loisirs et 11 accueils avec hébergement. Des interdictions temporaires d'exercer ont été prononcées contre 2 animateurs, en plus d'une incapacité pénale notifiée à un président de club sportif en application du Code du sport. De plus, 3 enquêtes administratives ont été ouvertes.

17 modules de formation ont été organisés à destination des équipes éducatives des ACM mosellans, lesquelles ont réuni au total 189 animateurs, directeurs d'accueils et responsables de structures. En outre, 44 personnes ont participé à un séminaire relatif à la sensibilisation des nouvelles pratiques d'éducation à l'ère du numérique.



15 janvier 2016 : Présentation du texte pour la «protection des mineurs»

(Sce : Gouvernement)



2.6] - POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT

A] - LES MODALITÉS D'ACCÈS ET DE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

La période récente est marquée par un nombre croissant de demandeurs de logement social à bas revenus, souvent isolés et dans des situations familiales, sociales et d'emplois marquées par la précarité. Pour certains ménages en difficulté, l'accès ou le maintien dans le logement et l'insertion dans leur environnement sont conditionnés à la mise en œuvre d'un accompagnement, dont la mise en place se trouve souvent être coordonnée avec l'attribution du logement.

LA RATIONALISATION DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

Conscient des difficultés d'accessibilité concrètes au DALO par les publics potentiellement intéressés, du fait de délais d'attente peu incitatifs, l'État a poursuivi en 2016 ses efforts de rationalisation du dispositif dans le but de faciliter sa gestion et de promouvoir sa montée en puissance, enrayée en 2015 avec une chute inédite du nombre de dossiers DALO réceptionnés.

En ce sens, le secrétariat de la commission départementale de médiation s'est vu renforcé dans sa mission de traitement des dossiers, afin de lui donner les moyens de rendre effective la réduction légale du délai d'instruction à un mois, au lieu de trois jusqu'alors.



Le Système Priorité Logement (SYPLO) permettant d'identifier les situations bloquées par les bailleurs et les refus abusifs par les ménages a produit des effets positifs, puisqu'il est observé une réduction du nombre de ménages DALO, hors délais légaux, en attente d'un logement de 150 à moins de 45 entre 2014 et 2016 ainsi qu'une hausse des relogements annuels de ménages DALO de 73 à 115 au cours de la même période.

En 2016, 474 nouveaux dossiers DALO ont été enregistrés, soit une hausse annuelle de 13,9 % traduisant une certaine démocratisation du dispositif, pour un taux de reconnaissance prioritaire s'établissant à 53,1 %, contre 43,83 % en 2015. En outre, 188 de ces dossiers concernaient des ménages menacés d'expulsion.

LE DÉVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS DE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Pour permettre aux personnes vivant entre la rue, les squats, et les hébergements précaires, d'accéder à un logement adapté à leurs difficultés et vulnérabilité, la Moselle a fortement développé ses dispositifs de logement accompagné, soit par des créations ex-nihilo, soit par des transformations de places ou structures d'hébergement.

À cet égard, 1 journée départementale et 6 interventions territorialisées ont été organisées pour informer les professionnels sur les dispositifs de logement accompagné.

Parmi ces dispositifs, la démarche de l'expérimentation « 10 000 logements accompagnés » mérite un traitement spécifique. Elle est guidée par deux axes distincts, à savoir le maintien dans le logement pour des personnes dont le bail a été résilié suite à une procédure contentieuse, ainsi que la mise en place d'une sous-location avec un accompagnement social renforcé et la signature d'un nouveau bail lorsque la situation locative est améliorée.

L'objectif du mécanisme est aussi de promouvoir l'accès au logement à des personnes aux moyens modestes, en limitant au maximum à 25 % leur taux d'effort en matière de dépenses locatives, charges énergétiques comprises. En 2016, 34 attributions ont été réalisées, sachant que 78 % des ménages concernés avaient un taux d'effort inférieur à 10 %.

LE FINANCEMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX (HLM)

Grâce à une forte mobilisation des acteurs du logement en Moselle, 1 656 logements locatifs sociaux ont été financés en 2016. L'ensemble des financements consacrés a, en effet, contribué à soutenir l'activité de la construction dans le département, le logement social représentant une part importante des constructions commencées.

En outre, dans le souci de promouvoir la mixité sociale, l'État en Moselle a particulièrement œuvré pour l'application du seuil minimal de 20 % de logements sociaux imposé par la loi SRU dans les espaces urbains. À ce titre, 124 logements sociaux ont été financés en 2016 sur le territoire des 11 communes déficitaires en HLM, auprès desquelles d'ailleurs a été effectué à cette fin un prélèvement sur leurs ressources fiscales d'un montant de 258 200 €.

B] - L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La politique de l'habitat en Moselle vise notamment à accélérer la rénovation de l'habitat grâce à une mise en œuvre territoriale des actions de l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH).

Pour le reste, la lutte contre la précarité énergétique et contre l'habitat indigne ont constitué les priorités essentielles de l'État en 2016.



31 mai 2016 : Déplacement de Blandine Guillemot, directrice générale de l'ANAH - Sierck-les-Bains
(Sce : Préfecture de la Moselle)

UN SOUTIEN MASSIF DE L'ANAH

Le département de la Moselle est couvert par 5 opérations programmées d'amélioration de l'habitat, faisant chacune l'objet d'une contractualisation entre les collectivités locales et l'ANAH, dont une OPAH copropriété et un plan de sauvegarde dans une copropriété.

L'activité de l'ANAH a globalement été soutenue en 2016, avec un total de 1 436 logements ayant bénéficié de subventions, soit une hausse de 30 % par rapport à 2015, et ce pour un montant total de près de 9 millions d'€ de crédits ANAH et 1,4 millions d'€ de crédits État.

Un effort conséquent a d'ailleurs été réalisé au profit des propriétaires occupants en perte d'autonomie avec 487 logements subventionnés, soit une forte hausse de 160 % par rapport à 2015, mais aussi pour le compte des propriétaires bailleurs réalisant des travaux sur des logements conventionnés avec l'ANAH (+ 139 %).

Enfin, 388 logements ont fait l'objet d'une convention avec ou sans travaux de l'ANAH prenant effet en 2016, ce qui permet de mettre à disposition des logements de qualité avec des loyers plafonnés à des personnes disposant de faibles ressources.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Plus précisément, 17 territoires mosellans ont signé un protocole « Habiter Mieux » dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, afin d'apporter une réponse durable pour les ménages modestes propriétaires de logements énergivores par un traitement du problème à la source via une intervention sur le bâti.

Aussi, la lutte contre la précarité énergétique a été inscrite en tant que priorité dans le Plan de Renovation Énergétique de l'Habitat (PREH), sachant que 697 logements subventionnés à ce titre ont également bénéficié de l'allocation de solidarité énergétique du programme « Habiter Mieux ».

Les services de l'État ont également accompagné de manière étroite les intercommunalités dans l'élaboration et le suivi de leur Programme Local de l'Habitat (PLH).

Fin 2016, 7 EPCI ont ainsi adopté un PLH tandis que 3 autres sont en voie d'achèvement.

L'année 2016 a également été consacrée à l'actualisation biennale de l'observatoire départemental de l'habitat, qui décline le Plan départemental de l'habitat, adopté en 2012 pour 6 ans.

LA COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ

Sous l'impulsion du préfet, le projet de refonte de l'organisation départementale en matière de lutte contre l'habitat indigne a permis d'aboutir à la signature en mars 2016 de la charte partenariale pour l'organisation du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non Décent de la Moselle (PDLHIND 57).

La nouvelle organisation prévoit un repositionnement des missions spécifiques de l'État en la matière, notamment concernant la gestion et le suivi des procédures d'insalubrité.

Le rôle du PDLHIND57 est aussi d'accompagner les maires, dans l'exercice de leurs propres compétences dans le domaine de la lutte contre l'insalubrité. Ce sont ces missions qui ont été particulièrement mises en exergue lors de la rencontre de l'Agence régionale de santé - Délégation départementale de la Moselle (ARS-DT57) avec la Fédération des maires de Moselle en janvier 2016.

Un important travail technique a été effectué par les membres du PDLHIND57 pour finaliser la rédaction des outils commun de constat, de signalement et d'autoévaluation.

L'ARS a, par ailleurs, réalisé aux côtés de la ville de Metz une formation d'une dizaine d'agents des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle en matière de lutte contre l'habitat indigne.

Au total, 90 arrêtés préfectoraux d'insalubrité sont en vigueur au 31 décembre 2016 dans le département.



30 Mars 2016 : signature de la charte contre l'habitat indigne - Préfecture de la Moselle
(Sce : Préfecture de la Moselle)

2.7] -ÉDUCATION ET FAMILLE

A] -LA RENTRÉE SCOLAIRE 2016

La rentrée 2016 a été, en premier lieu, marquée par la mise en œuvre de la réforme du collège impulsée par la loi du 8 juillet 2013. Il s'agit d'une réforme globale pédagogique et ambitieuse, marquée par l'application de nouveaux programmes adossés au nouveau socle commun, de nouveaux horaires, de nouvelles modalités de travail entre les disciplines, ainsi que de nouvelles modalités d'évaluation.

La préparation de la rentrée scolaire s'est également traduite par le retrait de 99 postes de professeur dans des classes accusant une baisse d'effectif. Cette démarche a permis notamment l'ouverture de 75 classes (dont 5 pour accueillir des élèves de moins de 3 ans), le renforcement de l'encadrement des élèves dans le cadre du dispositif « Plus de maîtres que de classes », ainsi qu'une meilleure prise en charge de besoins éducatifs particuliers.

B] - LA PROMOTION DE L'ÉGAL ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT

LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

L'année scolaire 2015-2016 a vu la scolarisation en classe ordinaire ou au sein d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de près de 3 900 élèves en situation de handicap.

Pour garantir l'accompagnement humain auquel ont droit plus de la moitié de ces élèves, 1 870 contrats d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) ont été renouvelés ou nouvellement signés.



(Sce : Gouvernement)

LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS

La Moselle connaît depuis quelques années une arrivée significative de populations migrantes, ce qui engendre un nombre croissant d'enfants et d'adolescents en demande de scolarisation. Actuellement, 1 102 jeunes sont accueillis dans le 1^{er} degré et 512 dans le 2nd degré. En 2016, 567 dossiers ont été traités et 512 élèves ont été accueillis dans les établissements scolaires mosellans.

Pour répondre à ces demandes, l'Éducation nationale a mis en place 32 UPE2A (Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants), également implantées dans les établissements du département entre le 1^{er} et le 2nd degré. En école élémentaire, ce dispositif est complété par le recours à des enseignants mobiles au profil adapté, au nombre de 8 pour la rentrée 2016.



CJ - LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

L'année 2016 a permis un renforcement de la coopération institutionnelle avec le Schéma parentalité et le Schéma des services aux familles. En décembre 2016, l'État, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil départemental, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), les Fédérations des maires ruraux et des maires de Moselle ont signé le Schéma départemental des services aux familles de la Moselle, qui comprend un volet « parentalité » intégrant le Schéma départemental de soutien à la parentalité et un volet « accueil du jeune enfant ».

Les grandes orientations du Schéma départemental de soutien à la parentalité ont défini un développement qualitatif et quantitatif de la couverture territoriale en actions adaptées aux besoins des familles, une meilleure coordination des interventions institutionnelles, une meilleure lisibilité des actions et l'animation de réseaux départementaux.

À ce titre, il a été observé en 2016 une nette amélioration de la couverture territoriale du

réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents (REEAP, par l'intermédiaire de 8 réseaux d'animation qui ont permis un meilleur partage des connaissances du domaine de la parentalité, tout en favorisant la mise en œuvre d'initiatives locales.

Les organisateurs de ces initiatives ont mis en avant leurs difficultés à mobiliser et à impliquer les familles dans ces actions. C'est pour y remédier qu'une manifestation a été organisée, réunissant 150 professionnels et bénévoles sur le thème : « Quelle mobilisation pour mieux impliquer les parents dans les actions locales ? ».



12 décembre 2016 : signature des schémas familiaux
(Sc: Préfecture de la Moselle)



17 septembre 2017
(Sc: Préfecture de la Moselle)

PERSPECTIVES 2017

LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION (CMI)

En application de la loi d'octobre 2016 pour une République numérique, la CMI se substitue d'ici juillet 2017 aux actuelles cartes de stationnement, d'invalidité et de priorité délivrées aux personnes handicapées et aux personnes âgées dépendantes.

La concrétisation de ce projet annoncé lors de la Conférence nationale du handicap marque la volonté de simplification des démarches des usagers.

La CMI sera dorénavant délivrée par le président du Conseil départemental, au titre de ses compétences sur l'action sociale hormis dans deux situations pour lesquelles l'État restera compétent :

- l'attribution de la CMI aux organismes en charge du transport collectif de personnes handicapées ;
- la délivrance de la carte européenne de stationnement au titre de la législation pour les anciens combattants et invalides de guerre.

III. FAVORISER L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : L'ÉTAT AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS

Soucieux d'amplifier la reprise économique, le Gouvernement a érigé la bataille pour l'emploi et la lutte contre le chômage en priorité nationale pour l'année 2016.

Dans cette optique, l'État a poursuivi et renouvelé ses actions volontaristes en faveur des acteurs économiques. Outre, le maintien d'une politique fiscale incitative et de dispositifs spécifiques d'accompagnement à l'égard des entreprises, l'État a renforcé son soutien à la formation et à l'insertion professionnelle pour appuyer les salariés face aux mutations du marché du travail.

C'est dans ce cadre que le président de la République a présenté le Plan d'urgence pour l'emploi en janvier 2016, qui contient des mesures concrètes comme l'aide à l'embauche PME et le Plan « 500 000 formations supplémentaires ».

3.1] - LA SITUATION DE L'EMPLOI EN MOSELLE

Dans un contexte économique encore fragile, la situation de l'emploi s'est nettement améliorée dans le département, en 2016, même si le taux de chômage demeure encore à un niveau très élevé.

A] - STRUCTURATION DE L'EMPLOI

Avec 207 018 salariés au 3^{ème} trimestre 2016, l'emploi salarié du secteur privé non agricole, est en légère baisse en Moselle (- 0,9 %) par rapport au 3^{ème} trimestre 2015.

Industrie	Construction	Tertiaire
53 742 (26,0 %)	18 242 (8,8 %)	135 034 (65,2 %)
- 1,9 % sur 1 an (- 1 045 emplois)	- 2,8 % sur un an (- 526 emplois)	- 0,2 % sur un an (- 227 emplois)

B] - DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A est de 57 540 à fin décembre 2016, en recul de 2,7 % sur un an. Cette dynamique concerne tout particulièrement les jeunes de moins de 25 ans (- 9,5 %) et les demandeurs de longue durée (- 6,4 %). En revanche, le nombre des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans augmente de façon modérée (+ 0,7 % sur un an).

Le nombre moyen d'offres d'emploi collectées par Pôle Emploi sur le dernier trimestre 2016 est en progression annuelle de 9,3 % (+ 6,7 % au niveau régional). L'emploi intérimaire est également en progression sensible.

C] - ÉVOLUTION DU CHÔMAGE

Au 3^{ème} trimestre 2016, le taux de chômage est de 10,1 % en Moselle (- 0,5 % sur un an), contre 9,9 % au niveau régional et 9,7 % au national. La situation est contrastée selon les zones d'emploi :

Taux de chômage par zone d'emploi - 3 ^{ème} trimestre 2016	
Metz	9,9 %
Forbach	12,9 %
Sarrebourog	8,0 %
Sarreguemines	9,6 %
Thionville	9,7 %

3.2] - SOUTIEN À L'AGRICULTURE

Il revient aux services de l'État de décliner localement, en Moselle, la politique agricole et forestière. En la matière, outre ses missions classiques de gestion des aides apportées et de soutien à l'installation des agriculteurs, la Direction Départementale des Territoires (DDT) est intervenue au premier chef dans la gestion des épisodes de crise agricole qui ont touché le département au cours de l'année 2016.

AI - UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE FACE À LA CRISE AGRICOLE

L'année 2016 a été l'une des plus mauvaises années agricoles depuis 1945, en raison notamment de pluies anormales au printemps ayant perturbé le développement des céréales, avec des pertes de rendement de 40 à 50 %, tout en entraînant la dégradation voire la perte du foin récolté en juillet.

Les sécheresses estivale et automnale ayant suivi cette période trop arrosée ont ensuite renforcé le bouleversement du cycle naturel des cultures.

Parallèlement, une chute importante du revenu des agriculteurs a été observée dans les 3 principales productions agricoles de Moselle que sont le lait, les céréales et la viande bovine.

Face à cette situation, il a été procédé à une mobilisation exceptionnelle des services de l'État pour assurer la mise en œuvre de sa réponse.

À ce titre, le Gouvernement a mis en place un Pacte de Consolidation et de Refinancement des Exploitations Agricoles (PCREA), qui complète les dispositifs du Plan de Soutien à l'Élevage (PSE) de 2015.

Aussi, la Cellule Départementale d'Urgence présidée par le préfet depuis son installation en 2015 a coordonné l'application locale des mesures du PSE et du PCREA afin que les exploitants mosellans bénéficient :

- d'une prise en charge partielle à destination de 78 exploitants des frais induits par la mise en œuvre de leurs années blanches bancaires (208 000 €), avec une prolongation jusqu'en mars 2016 ;
- d'une aide à la régulation de la production laitière auprès de 222 bénéficiaires (540 000 €) ;
- d'une aide de trésorerie à destination de 360 producteurs de lait de vaches (602 000 €) ;
- d'une exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) de 3,8 millions d'€.

Par ailleurs, après que la Moselle ait été reconnue en calamités agricoles au titre des fourrages suite à la sécheresse de 2015, la procédure d'indemnisation pour les pertes subies a fait l'objet d'une pleine mise en œuvre en 2016. À ce titre, 614 exploitants agricoles ont bénéficié d'un montant de 2,8 millions d'€.



B] - UNE MISE EN ŒUVRE COORDONNÉE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

LES AIDES À L'INVESTISSEMENT ET À L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

En 2016, 102 dossiers d'investissement ont été instruits par la DDT dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles.

Par ailleurs, les services de l'État ont accompagné financièrement 40 jeunes agriculteurs dans le cadre de leur projet d'installation.



(Sce : Gouvernement)

LE SOUTIEN AUX PRODUCTIONS AGRICOLES

Dans le cadre de la deuxième année de la mise en œuvre de la nouvelle programmation 2015-2020 de la PAC, les services de l'État ont été amenés à résoudre les retards induits par l'ajustement des outils informatiques à la nouvelle programmation.

À ce titre, la DDT a instruit et mis en paiement les aides PAC 2015, tout en procédant à l'accompagnement de la campagne de dépôt des demandes d'aides 2016. Par ailleurs, le dispositif d'avance de trésorerie, initié en 2015, a été maintenu en 2016 afin de pallier au retard de traitement des dossiers, pour un montant total de 72 millions d'€.

Marquée par le passage en 100 % télédéclaration des demandes d'aides liées aux surfaces, l'année 2016 a vu le dépôt de 2 782 demandes dématérialisées auprès des services de l'État.

UNE PAC RÉFORMÉE

plus juste, plus favorable à l'emploi et à l'élevage

Le Gouvernement fait le choix d'un rééquilibrage en faveur de l'élevage dans la répartition des 64 milliards des aides de la Pac pour la période 2014-2020. Il souhaite aussi favoriser l'emploi, notamment en aidant davantage de jeunes à s'installer.



(Sce : Gouvernement)

Près d'1 milliard d'€/an d'aides PAC réorientés vers l'élevage à horizon 2019

3.3] - LES AIDES AUX ENTREPRISES

Dans un contexte économique départemental particulièrement tendu, l'année 2016 marque une diminution globale du chiffre d'affaires des entreprises mosellanes, de l'ordre de 2% par rapport à 2015. Les entreprises locales se préparent néanmoins à la reprise au vu de la hausse de leurs investissements tout au long de l'année (+ 2 %).

A] - DES OUTILS AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

LE CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), entré en vigueur en 2013, redonne aux entreprises des marges de manœuvre pour investir et recruter grâce à une baisse du coût du travail. Fixé à 6 % de la masse salariale en 2016, son taux est passé à 7 % au 1^{er} janvier 2017.

Avec 140 entreprises préfinancées pour un montant total de 33 millions d'€, la Moselle est l'un des principaux bénéficiaires du dispositif dans la région Grand-Est.

En 2016, la montée en puissance du CICE s'est matérialisée au niveau national par un allègement cumulé de la fiscalité des entreprises de l'ordre de 17,8 milliards d'€ (préfinancement compris), dont 207 millions d'€ en Moselle.



(Sce : DDFIP de la Moselle)

L'AIDE À L'EMBAUCHE DES PME

Second volet du Plan d'urgence pour l'emploi, il s'agit d'une aide d'un montant de 4 000 € maximum sur 2 ans à destination des PME, qui vise à restaurer leur compétitivité dans la lignée de la politique de réduction du coût du travail propulsée par le CICE et le Pacte de Responsabilité.

Cumulable avec le CICE et les réductions de cotisations sociales, le versement de l'aide à l'embauche PME s'adresse aux associations et des entreprises de moins de 250 salariés. Il est conditionné à la réalisation de toute embauche, sous CDI ou CDD de plus de 6 mois, assortie d'une rémunération de 1,3 SMIC maximum, et ce à compter du 18 janvier 2016.

En 2016, ce sont au total 14 982 aides à l'embauche PME, qui ont été accordées aux entreprises de Moselle.



4 Mars 2016 : signature Aide à l'embauche PME -
Préfecture de la Moselle
(Sc : préfecture de la Moselle)

B]- L'ANTICIPATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES TERRITORIALES (GPEC-T)

Les démarches d'adaptation des compétences aux besoins des territoires dans le cadre de GPEC Territoriale ont été poursuivies par les services de la DIRECCTE sur plusieurs territoires, en liaison avec les sous-préfets et les acteurs économiques locaux.

GROS PLAN SUR ...

LES DÉMARCHES GPEC-T EN QUELQUES CHIFFRES...



Sur le territoire de Moselle-Est :

- * 99 entreprises rencontrées et interrogées sur leurs besoins emploi/formation ;
- * 275 offres d'emplois « cachées » détectées et transmises à Pôle Emploi.

Sur le territoire du Bassin de Thionville (CNPE de Cattenom) :

- * 109 demandeurs d'emploi bénéficiaires de formations adaptées à l'environnement nucléaire ;
- * 77 bénéficiaires d'actions individuelles et collectives d'adaptation au poste de travail ;
- * 30 stagiaires prochainement recrutés sur le site de Cattenom.

LES CONVENTIONS DU FONDS NATIONAL POUR L'EMPLOI (FNE-FORMATION)

Il s'agit de faciliter la continuité de l'activité des salariés dans un contexte de mutations économiques et de favoriser leur adaptation.

À ce titre, 3 conventions ont été signées en 2016, permettant d'adapter de façon dynamique les compétences de 47 salariés aux nouveaux besoins de leurs entreprises.

CJ - LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS DES ENTREPRISES

La Moselle est fortement impactée par les restructurations et le niveau de défaillances d'entreprises reste à un niveau élevé en 2016 : la prévention des difficultés et des contraintes entrepreneuriales reste dès lors la priorité de l'État dans le département.



(Site : Gouvernement)

LA VEILLE ÉCONOMIQUE

La circulaire de janvier 2015 a rationalisé l'organisation des dispositifs existants à l'échelon départemental et renforcé le rôle du Comité Départemental d'Examen des Difficultés de Financement des entreprises (CODEFI).

C'est en effet dans le cadre du CODEFI, en liaison avec le Commissaire au redressement productif, que les services de l'État contribuent activement au dispositif de veille économique à l'échelon départemental, afin d'identifier le plus précocement possible les difficultés des entreprises et de mobiliser les réponses appropriées.

L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Cet outil de prévention des licenciements économiques est ouvert aux entreprises confrontées à des difficultés économiques conjoncturelles et leur permet notamment de réduire ou de suspendre temporairement leur activité. Tenu d'indemniser les salariés placés en position d'activité partielle au titre des heures chômées, l'employeur est directement appuyé par l'État, qui prend en charge une partie de cette indemnisation.

En 2016, 314 décisions d'autorisation (- 27 % par rapport à 2015) de recours à l'activité partielle ont été prises en faveur d'entreprises mosellanes, pour un total de 2,1 millions d'heures. L'État a versé 2,8 millions d'€ aux entreprises concernées.

Les décisions concernent majoritairement les TPE et PME, relevant principalement des secteurs de l'industrie et du BTP.

LE SUIVI DES RESTRUCTURATIONS

Outre l'intervention systématique des services de l'État pour l'homologation et la validation des Plans de Sauvegarde pour l'Emploi (PSE), des dispositifs spécifiques d'accompagnement des restructurations ont été à nouveau mobilisés.

Les conventions d'Allocations Temporaires Dégressives (ATD)

Les ATD ont favorisé la reprise d'activité par des salariés licenciés pour motif économique, au travers d'une prise en charge partielle par l'État du différentiel de salaire dans l'emploi de reclassement. En 2016, 26 demandes d'ATD ont été conventionnées (contre 15 en 2015) au bénéfice de 979 salariés potentiels.

Le Contrat de Sécurisation professionnelle (CSP)

Ce dispositif promeut la mise en œuvre d'un parcours individualisé de reclassement, grâce à l'action conjointe de Pôle Emploi et de son co-traitant AFPA Transition. Les salariés sont invités à s'inscrire dans la mise en œuvre du dispositif au travers de réunions d'informations collectives, organisées par Pôle Emploi et la DIRECCTE.



En Moselle, 1 355 salariés licenciés pour motif économique ont adhéré au CSP en 2016, soit un taux d'adhésion de 73 %.

Les Conventions de revitalisation

Ces conventions ont pour objet la création d'emplois en compensation des emplois « détruits », en ciblant les bassins d'emploi impactés par des licenciements collectifs économiques d'entreprises de plus de 1 000 salariés. Actuellement, 3 conventions de revitalisation sont en cours de négociation.

Le montant total des contributions versées par les entreprises en 2016 s'élevait à 23,7 millions d'€. 39 conventions de revitalisation ont été signées, avec pour objectif la création de 4 476 emplois.

Licenciements et ruptures conventionnelles

En 2016, le nombre de licenciements économiques notifiés à la DIRECCTE (1 856) est en net recul par rapport à 2015 (- 15,6 %). Au total, 6 Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) ont été notifiés aux services de l'État en 2016 (contre 9 en 2015).

Dans le même temps, le nombre de ruptures conventionnelles continue de progresser, avec 4 845 ruptures homologuées en 2016, contre 4 682 en 2015, soit une progression de + 3,5 %.



3.4] - POLITIQUE DE L'EMPLOI

A] - QUALITÉ DE L'EMPLOI, CONDITIONS DE TRAVAIL ET DIALOGUE SOCIAL EN ENTREPRISE

La qualité de l'emploi, de vie au travail et du dialogue social en entreprise est indissociable de la compétitivité des entreprises.

En 2016, l'action des services d'inspection du travail a continué à s'inscrire autour de plusieurs priorités essentielles :

- la santé et la sécurité au travail, aux fins par exemple de prévenir les risques de chute de hauteur ou liés à l'inhalation des fibres d'amiante ;
- la promotion de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans le cadre des accords d'entreprises ou de plans d'actions plus spécifiques ;
- l'accompagnement du dialogue social en entreprise, qui s'est traduit par l'examen de 1 524 accords collectifs d'entreprises et l'homologation de 4 845 demandes de rupture conventionnelle ;
- la lutte contre le travail illégal et contre les fraudes aux prestations de services internationales, avec la vérification de 7 584 déclarations de détachement concernant 17 709 salariés.

La contribution active à la bataille pour l'emploi s'opère dans le cadre d'une stratégie régionale pour l'emploi partagée, adoptée en juin 2016 par le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) et portée sous l'autorité du préfet de la région Grand-Est.



(Sce : UT DIRECCTE Moselle)

Les dispositifs adoptés visent notamment à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des jeunes et des publics en difficulté.

Les services de l'État travaillent également à la qualité de l'emploi, aux conditions de travail et au dialogue social au titre de la politique portée par l'inspection du travail.

B] - LE SOUTIEN À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

L'effort engagé dans le cadre partenarial du Service Public de l'Emploi (SPE), présidé par le préfet de la Moselle, a été poursuivi en favorisant et en développant toutes les voies d'insertion accessibles aux jeunes, notamment peu qualifiés.

LES PARCOURS D'INSERTION

L'organisation des parcours d'insertion ouverts aux jeunes repose avant tout sur l'action conjointe des Missions Locales, de Pôle Emploi et des services de l'État. Ainsi en 2016, le réseau des 6 Missions Locales a pu suivre 18 780 jeunes en difficulté d'insertion.



Outre ce large suivi, des dispositifs d'accompagnement ont été mobilisés par l'intermédiaire du Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) pour les jeunes éloignés de l'emploi.

En septembre 2016, 3 379 jeunes se trouvaient ainsi en accompagnement contractualisé. Dans ce cadre, l'État a alloué 153 030 € au titre du financement d'allocations au bénéfice des jeunes concernés.

LES EMPLOIS D'AVENIR

Destinés aux jeunes éloignés de l'emploi en raison de contraintes géographiques ou d'un défaut de formation, le dispositif comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune concerné dans la vie professionnelle.

En 2016, les emplois d'avenir se sont concentrés de façon prioritaire sur les jeunes les moins qualifiés, les engagements formation et les jeunes issus des Quartiers Politique Ville (QPV). Au total, 788 emplois d'avenir ont été créés en Moselle, dont 155 dans le secteur marchand.

Dans le même temps, la préparation à la sortie vers l'emploi des jeunes en emploi d'avenir est globalement satisfaisante : 52 % des jeunes mosellans concernés ont trouvé un emploi durable dans les 3 ans suivant leur sortie du dispositif.

LES CONTRATS EN ALTERNANCE

Les contrats en alternance sont une voie efficace d'insertion des jeunes, mais des réussites diverses sont à y relever en 2016.

Ainsi, le nombre provisoire de contrats d'apprentissage (3 464) enregistré en Moselle de juillet 2016 à janvier 2017 accuse une baisse notable de 4,78 % par rapport à la même période 2015 / 2016 en raison d'un contexte économique incertain.

Dans le même temps, les contrats de professionnalisation connaissent pour leur part une réelle progression avec un total de 3 166 contrats : il est à noter que ce nombre comprend des contrats conclus en 2015, en raison d'un retard d'enregistrement au niveau national.

LES CONTRATS DE GÉNÉRATION

Ce dispositif de renforcement de la compétitivité des entreprises répond aux objectifs d'accès à l'emploi des jeunes et des seniors tout en améliorant la transmission des savoirs et des compétences.

Depuis le début du dispositif en 2013 et en cumul à fin janvier 2017, 970 demandes d'aide ont été déposées par des entreprises de Moselle, majoritairement par des entreprises de moins de 50 salariés.



et bénéficiez d'une
aide de 4000 € par an
pendant trois ans.
(soit 12 000€)

CJ - L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Dans le contexte d'un niveau de chômage élevé et d'un marché du travail sélectif, l'accès et le retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés constitue une priorité forte des services de l'État. Le Plan d'urgence pour l'emploi de janvier 2016 est d'ailleurs venu renforcer les moyens préexistants en la matière.

C'est également dans le cadre du Service Public de l'Emploi (SPE) de la Moselle qu'intervient, au niveau du département, la coordination des moyens et des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.

LES CONTRATS AIDÉS

Le déploiement des contrats aidés a été ciblé sur certains publics prioritaires, à savoir les chômeurs de longue durée, les seniors et les bénéficiaires de minima sociaux.

En 2016, 4 548 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans le secteur non marchand et 810 Contrats Initiative Emploi (CIE) dans le secteur marchand ont été créés dans le département.



L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

Le dispositif vise à promouvoir l'accès ou le retour vers l'emploi de publics en grande difficulté d'insertion. Après une année 2015 de pleine application de la réforme du financement des structures de l'IAE, l'année 2016 a été mise à profit pour engager une réflexion sur le plan qualitatif, et notamment sur le renforcement des liens entre le monde économique et les structures de l'IAE.



En 2016, l'État a maintenu un niveau de financement important, ce qui a permis le maintien d'un nombre de personnes en insertion comparable à l'année précédente. Au total, 20 499 301 € de crédits ont été directement affectés au financement des structures de l'IAE en Moselle :

- 37 structures porteuses de chantier d'insertion (ACI) ;
- 10 Associations Intermédiaires (AI) ;
- 10 Entreprises d'Insertion (EI) ;
- 4 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).

Outre les structures de l'IAE, 24 organismes ont bénéficié du Fonds départemental pour répondre notamment à des besoins conjoncturels de financement et de développement à hauteur de 189 417 €.

Toutes structures confondues, les résultats relatifs au taux d'insertion restent globalement satisfaisants même si ce taux accuse un léger repli par rapport à 2015. Ainsi, sur les 1 707 personnes sorties du dispositif de l'IAE en 2016, 857 sont en sorties dites « dynamiques » (emploi, poursuite de parcours), soit 50,2 % du public concerné, sachant que 264 bénéficiaires du dispositif ont un emploi durable (15,4 %).

L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

En Moselle, les entreprises adaptées permettent aux employeurs, notamment par le biais de la sous-traitance, de faciliter l'adaptation des travailleurs handicapés à leur poste de travail.

En 2016, ce sont 4,1 millions d'€ au titre de l'aide au poste qui ont été versés par l'État aux 8 entreprises adaptées et aux 2 centres de distribution de travail à domicile de Moselle, ce qui correspond à 302,45 Équivalent Temps Plein (ETP).



De plus, ces mêmes organismes ont bénéficié de 768 555 € de subventions spécifiques, dont 115 160 € en faveur du maintien en emploi de travailleurs vieillissants et 129 833 € pour le développement et la modernisation.

GROS PLAN SUR...



LE PLAN « 500 000 FORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES »...

Il s'agit de la principale mesure contenue dans le Plan d'urgence pour l'Emploi arrêté par le président de la République pour 2016. Le dispositif ambitionne d'élever le niveau de compétences des publics les moins qualifiés, tout en répondant aux besoins du marché du travail et des entreprises.

Piloté par le Conseil régional, le Plan fait l'objet d'un important financement de l'État, afin de répondre aux besoins de formations des demandeurs d'emploi, en doublant à terme le nombre des formations proposées. Ainsi, la seule région Grand-Est a bénéficié à ce titre de 75 millions d'€ de la part de l'État.

En Moselle, 14 430 entrées en formation ont déjà été réalisées sur l'année 2016, avec des résultats significatifs en termes d'insertion, à savoir 31,7 % d'accès à l'emploi durable et 58,9 % d'accès à un emploi de plus d'un mois à l'issue de la formation.

PERSPECTIVES 2017

LE PARCOURS CONTRACTUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE (PACEA)

Le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) consacré par la loi du 8 août 2016 sera mis en œuvre sur l'ensemble du territoire.

La principale déclinaison du dispositif tiendra en une généralisation de la Garantie Jeunes à compter du 1^{er} janvier 2017 avec le concours des différents acteurs de l'insertion et ce, à destination des jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation, confrontés à un risque d'exclusion professionnelle et en situation de précarité sociale.

Destiné à être animé par les Missions Locales, le PACEA sera un outil d'accompagnement personnalisé vers l'emploi et l'autonomie des jeunes, dans le cadre d'un contrat d'un an avec des engagements réciproques et en contrepartie desquels le jeune bénéficiera d'une allocation mensuelle.

Des objectifs ambitieux sont déjà fixés pour l'année 2017 : plus de 1 000 jeunes devraient bénéficier de la Garantie Jeunes en Moselle.

IV. ASSURER UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES : L'ÉTAT ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les territoires sont de véritables richesses pour la République. Qu'ils soient urbains ou ruraux, tous font partie des priorités de l'action de l'État dans le département. Cela se traduit notamment par une politique d'aménagement qui, au travers de ses différents aspects, vise à assurer un développement cohérent et à coordonner des territoires, conformément aux attentes des populations locales.

4.1. PLANIFICATION ET DROIT DES SOLS

A] - RECONFIGURER LES INTERVENTIONS EN DROIT DES SOLS

L'entrée en vigueur de la loi « ALUR » (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) en juillet 2015 a entraîné une profonde reconfiguration des missions de l'État concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des collectivités locales, et ce afin de prioriser certaines de ses interventions en la matière.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les services de l'État n'assument plus leur mission d'Application du Droit des Sols (ADS) qu'à destination des communes sans document d'urbanisme, soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) et n'ayant pas la compétence.

L'État conserve néanmoins ses prérogatives concernant l'instruction des dossiers relevant de la compétence du préfet et notamment sur le périmètre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Alzette-Belval, au point même d'être renforcées sur le contrôle de l'urbanisme et de la fiscalité.

Parallèlement, la mission première de l'État, réaffirmée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est d'apporter un soutien technique aux services des collectivités dans l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), des Plans Locaux d'Urbanisme et intercommunalité (PLUi) et des Plans d'Occupation des Sols (POS).

4.2. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ LOCALE

Fort de l'atout majeur d'une proximité frontalière stratégique avec le Luxembourg et l'Allemagne, le département de la Moselle dispose d'un important potentiel attractif mais connaît dans le même temps de profondes mutations en son sein. Il revient à l'État d'accompagner ces transformations, et ce en participant massivement au renouvellement des infrastructures mosellanes, tout en accélérant la reconversion de certains territoires.

PROJETS DU CPER 2015-2020...

Signé le 29 juin 2015 en présence du Premier ministre, le contrat de Plan État-Région 2015-2020 (CPER) traduit les priorités partagées par l'État et le Conseil régional en matière de relance de l'investissement public et de l'emploi, dans un souci de justice, d'égalité et de dynamisme des territoires.

Cette nouvelle génération de contrat de plan va permettre de mobiliser au total, à parité entre l'État et la Région, un montant contractualisé de 370 millions d'€ sur la période 2015-2020, dans le cadre de 6 volets composant le contrat.

Ainsi, au titre du volet territorial, 14 dossiers mosellans ont pu bénéficier de financements depuis sa signature en 2015, pour un montant total de 6,5 millions d'€.

AJ - INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES, ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS COLLECTIFS

Hormis pour les aspects liés à la gestion financière, l'organisation de la maîtrise d'ouvrage routière n'a pas été affectée directement par la création de la région Grand-Est, et ce afin d'assurer une bonne continuité des opérations portées sur tout le territoire.

Dans le même temps, l'année 2016 a été marquée par la centralisation au niveau de la DREAL de la gestion des concours financiers de l'État dans le domaine des transports pour un suivi unifié et homogène sur toute la région.

Opérations routières

Dans ce cadre, les services de l'État ont poursuivi les travaux des 2 opérations importantes ré-inscrites dans le cadre du CPER 2015-2020 :

- la mise à 2 × 2 voies de la RN 4 entre St Georges et Héming, avec la réalisation de 3 ouvrages d'art et la réalisation des voies de désenclavement ;
- la section de VR52 entre le giratoire de Jailly et le giratoire de Rombas, avec la réalisation de 3 ouvrages d'art et le lancement des travaux de la tranchée couverte de Marange-Silvange.



*RN4 mise à 2x2 St Georges-Heming
(Sce : DREAL Grand Est)*



*VR52 Marange Silvange
(Sce : DREAL Grand Est)*

Opérations ferroviaires

Les études préliminaires sur les nœuds de Metz et Nancy et sur le renforcement de l'alimentation électrique se sont poursuivies en 2016.

L'étude de la capacité ferroviaire de l'axe Thionville-Luxembourg a été lancée en 2016 pour 150 000 € par SNCF Réseau avec 63 750 € de subventions de l'État. Cette étude permettra de déterminer les besoins de capacités à des horizons de réalisation à moyen et long terme sur l'évolution de l'offre TER notamment.

Une convention relative aux travaux d'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de Sarrebourg a été signée fin 2016 avec la collectivité, pour un montant global de 7 459 600 € HT avec une part État de 35 %, soit 875 000 €. L'opération couvre notamment la création d'un parking silo, l'aménagement de la gare routière, ainsi que du parvis de la gare. Des aménagements de stationnements sont également prévus.



(Sce : SNCF)

GROS PLAN SUR ...

LE PROJET A31 BIS...

Par décision ministérielle du 12 février 2016, les conditions de poursuite du projet de l'A31 Bis ont été définies en s'appuyant sur le bilan du débat dressé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en novembre 2015.

Le 2 mai 2016, le préfet de Région a lancé cette nouvelle phase d'opportunité en réunissant à la préfecture de la Moselle le comité de pilotage associant les collectivités publiques, les parlementaires et les présidents des SCOT concernés par le projet.

La deuxième réunion du COPIL du projet A31 Bis s'est tenue le 12 décembre 2016, pour analyser et valider les recommandations et propositions émises lors des comités locaux de suivi d'octobre, et définir les orientations à donner à la suite des études, dans l'objectif de préparer la phase de concertation avec le public qui sera à lancer fin 2017.



3 mai 2016 : conférence de presse à l'occasion du lancement de la nouvelle phase d'études et de concertation du projet A31 bis
(Sce : préfecture de la Moselle)

B] - ACCOMPAGNER LES RECONVERSIONS DES TERRITOIRES

L'émergence de plusieurs friches militaires et commerciales au cours de ces dernières années a suscité un engagement important de la part de l'État. Les services de l'État ont poursuivi leurs efforts conjoints en matière d'aménagement commercial et de restructurations militaires.

L'aménagement commercial

En octobre 2016 et conjointement avec la Chambre de Commerces et d'Industrie (CCI) de la Moselle, les services de l'État ont organisé un colloque sur le commerce, qui a rassemblé une centaine de personnalités, parmi lesquelles des élus, des membres de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), des représentants de l'État ou encore des représentants d'associations de commerçants.

Le préfet a proposé de mettre en place un observatoire de la vacance commerciale, dans le but de se doter d'outils efficaces pour enrayer le déclin des centres-villes et lutter contre les friches commerciales, et ce sur la base de l'étude de retours d'expériences. Opérationnelle en 2017, l'instance verra son activité placée sous l'égide d'un comité de pilotage.

Les efforts des l'État en Moselle en matière d'aménagement commercial ont été orientés dans le sens d'une concertation et d'une coordination renforcées entre les divers partenaires.

En Moselle, le nombre de dossiers déposés en CDAC a fortement augmenté par rapport à l'année 2015. À cet égard, 21 avis ont été rendus sur des dossiers pour la création de 31 682 m² de surface de vente.

Parmi les dossiers importants, le projet d'extension d'un ensemble commercial à Longeville-lès-Metz (5 450 m²) a fait l'objet d'un suivi attentif au cours de l'année 2016.

Les restructurations militaires

Depuis les annonces faites en 2008, l'État accompagne les collectivités touchées par les restructurations militaires, grâce aux contrats de redynamisation des sites de défense (CRSD) de Metz et son agglomération et de Dieuze, et au Plan Local de Redynamisation (PLR) de la Moselle, pour lesquels 49 millions d'€ de crédits spécifiques ont été accordés.

L'année 2016 a été marquée par la clôture du Contrat de redynamisation du site de Défense (CRSD) des villes de Metz et Dieuze, ainsi que du Plan Local de Redynamisation (PLR) de la Moselle.

Le bilan de ces contrats est positif avec le développement d'une dynamique pour ces territoires et le financement de projets d'envergure.



18 avril 2016 : Comité de Restructuration des Sites de Défense (CRSD)
(Sce : Préfecture de la Moselle)

4.3. SOUTIEN À LA RURALITÉ

AJ - UN PILOTAGE CONCERTÉ

Par la tenue des Assises de la ruralité en 2014 et par la mise en œuvre des 3 Comités Interministériels aux Ruralités (CIR) de Laon, Vesoul et Privas, le Gouvernement a souhaité impulser une nouvelle dynamique en faveur de la ruralité.

L'investissement public dans les territoires devient une priorité pour l'avenir ; l'objectif étant de compléter l'investissement local par des politiques affirmées, porteuses de progrès concrets pour les citoyens.

L'élaboration du Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

Prévu par la loi NOTRe, le Schéma s'inscrit dans le contexte global impulsé par les CIR et dans l'optique de garantir à tous les citoyens l'égal accès aux services.

Élaboré conjointement par l'État et le Conseil départemental et en association étroite avec les EPCI à fiscalité propre, le SDAASP établit un diagnostic des forces, faiblesses, menaces et opportunités en matière d'accès aux services à l'échelle du département et définit sur cette base un plan d'actions partenarial, visant à garantir l'offre de services dans les secteurs les moins bien dotés.

À la suite de la validation du diagnostic lors d'un comité de pilotage de novembre 2016, le plan d'actions a été élaboré suivant 4 axes jugés les plus prégnants et présenté au COPIL du 6 mars 2017. Une fois validé, le Schéma est soumis en 2017 pour avis aux intercommunalités, puis au Conseil régional et à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), avant d'être définitivement approuvé par le Conseil départemental et arrêté par le préfet au plus tard le 31 décembre 2017.

Les Maisons de Services Au Public (MSAP)

Le déploiement des MSAP sur le territoire, guichets d'accueil chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les organismes publics s'est réalisé en 2016, en lien avec le diagnostic établi dans le cadre du SDAASP. Ces établissements permettent de garantir notamment la pérennisation des services postaux en milieu rural.

8 MSAP ont ainsi été portées en Moselle par le groupe La Poste, dont 7 ont été ouvertes en 2016.

Par ailleurs, la MSAP portée par la Communauté de Communes (CC) du Centre Mosellan a été labellisée en 2016.



10 juin 2016 : Inauguration de la Maison de Services au Public (MSAP) à Ennery par le secrétaire général de la préfecture de la Moselle
(Sce : préfecture de la Moselle)

Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)

Les MSP permettent de favoriser les coopérations entre professionnels du secteur médical et paramédical, d'optimiser le temps médical et de répondre à un réel besoin dans certains secteurs déficitaires en offre de soins.

L'État poursuit sa politique de soutien en faveur des MSP en milieu rural. En Moselle, 4 existent à ce jour et 3 nouvelles créations ont été validées en novembre 2016.

À ce titre, elles pourront notamment bénéficier d'un soutien financier à l'investissement de l'État à hauteur de 100 000 € au titre du Contrat de Plan État-Région.

GROS PLAN SUR ... L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE...

L'objectif d'amélioration de la couverture internet haut débit et mobile des territoires ruraux par la suppression des « zones blanches » a une nouvelle fois été affirmé dans le cadre des comités interministériels aux ruralités en 2016.

Au niveau national, le Plan France THD (Très Haut Débit) vise à couvrir l'intégralité du territoire national en très haut débit internet fixe d'ici 2022. Pour atteindre cet objectif, il mobilise un investissement de 20 milliards d'€ en dix ans, partagé entre les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État, l'initiative publique faisant l'objet de projets de dimension au moins départementale.

En Moselle, le syndicat Moselle fibre (Smo) est le porteur essentiel du projet sur la majorité des zones d'initiative publique. Il regroupe le département ainsi que 19 EPCI, soit 484 communes et plus de 300 000 habitants. Par décision du Premier ministre du 13 avril 2016, un accord préalable de principe à une participation de l'État pour un plafond de subvention de 65 millions d'€ a été donné. Le but est d'assurer sur les territoires concernés une desserte THD de 100 % des périmètres des EPCI impliqués d'ici 2020.

L'État poursuit ses actions en faveur de la couverture mobile des territoires.

En Moselle, 11 communes complémentaires ont été reconnues en zone blanche par arrêté ministériel de février 2016, à l'égard desquelles un appel à projet a été lancé en 2016 et a donné lieu à une réponse de Moselle Fibre. Par ailleurs, l'État a lancé « France Mobile » en décembre 2016, une plateforme nationale d'identification et de traitement des problèmes de couverture en téléphonie mobile.

B1 - RENFORCER LES OUTILS DE FINANCEMENT DES PROJETS LOCAUX

Outre le maintien d'une allocation d'aides financières de « Droit commun » aux territoires ruraux via la DETR et d'autres dispositifs, l'État a conforté au titre de l'année 2016 les crédits spécifiques attribués au Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).

Ainsi, les territoires mosellans ont bénéficié en 2016 de 25 millions d'€ pour financer leurs projets d'investissements. En y ajoutant les dossiers financés dans le cadre du pacte Lorraine et du contrat de plan Etat-Région, ce sont au total 28 millions d'€ qui ont été alloués aux communes et EPCI du département en 2016.

Une aide exceptionnelle : le Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)

Annoncé en septembre 2015, le FSIL a été doté d'1 milliard d'€ au titre de l'année 2016 afin de soutenir en priorité des opérations d'investissement, notamment dans les territoires ruraux pour l'aménagement des centres bourgs et dans les secteurs plus urbains, pour des opérations de rénovation énergétique ou de mise aux normes des bâtiments publics.



À ce titre, 2 enveloppes ont été mises en place en 2016 au niveau national, l'une destinée au financement de tous les projets d'investissement des communes et EPCI ; et l'autre au financement des projets des bourgs-centres. La région Grand-Est a bénéficié respectivement pour chacune des enveloppes de 42,4 et 34,8 millions d'€.

Au total 121 dossiers ont été retenus et validés pour un montant de subventions égal à 6,9 millions d'€ pour la Moselle au titre de l'enveloppe 1.

En outre, 28 dossiers ont été retenus dans le département pour un montant de 5,9 millions € au titre de l'enveloppe 2, permettant ainsi la construction d'équipements publics (centre aquatique de Bouzonville, accueil périscolaire à Amnéville...), la mise en œuvre d'opérations d'amélioration du cadre de vie (parcs municipaux en centre-ville à Boulay ou à Sainte-Marie-Aux-Chênes), ainsi que le soutien de dossier à dominante touristique (création d'une maison des arboriculteurs à Sarreguemines, etc). La requalification de quartiers politique de la ville a aussi constitué un important axe d'intervention, à l'image de la réhabilitation de la place du marché de Fameck.

Les contrats de ruralité

Également institués par le CIR, les contrats de ruralité doivent accompagner l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoires partagés entre l'État et les collectivités territoriales.



Contenu et financements

Les contrats s'articulent autour de 6 axes : l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des bourgs-centres, l'attractivité du territoire, les mobilités, la transition écologique et la cohésion sociale.

Les premiers contrats signés avant le 30 juin 2017 couvriront la période 2017-2020. Les suivants porteront sur une période de 6 ans, avec une clause de révision à mi-parcours. Ces contrats seront financés, sur une base annuelle, par des crédits spécifiques du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), avec une enveloppe indicative de 3,2 millions d'€.

Un avancement prometteur en Moselle

Les contrats relatifs au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Sarrebourg et à la Communauté de communes (CC) de Cattenom et environs ont été signés en mars 2017.

D'autres contrats ont été signés fin juin 2017 : ceux de la CC du Pays de Bitche, de la CC du district urbain de Faulquemont, de la CC de l'agglomération de Saint-Avold Pays Naborien, de la Communauté d'Agglomération (CA) Sarreguemines Confluences, ainsi que des CC du Saulnois et du Sud messin.

Le déploiement renforcé des services dans les espaces ruraux

De nombreuses mesures ont été identifiées dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) et déclinées pour la plupart dans le cadre des contrats de ruralité. Cet outil est ainsi venu concrétiser l'une des priorités de l'action de l'État concernant la couverture des territoires ruraux en services de haute qualité.

La pérennisation de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

En 2016, le département de la Moselle a bénéficié au titre de la DETR d'une enveloppe de 12,3 millions d'€, soit un montant constant par rapport à 2015. La totalité de l'enveloppe a permis le financement de 355 dossiers, dont 112 dossiers ont concerné des travaux sur le patrimoine immobilier, 67 pour la mise en accessibilité, 50 sur le scolaire et périscolaire, 37 pour les loisirs et le sport et 35 dossiers concernant la rénovation thermique.



(Sc : Gouvernement)

En juin 2016, le président de la République a annoncé devant le Congrès des maires vouloir reconduire et même augmenter le FSIL afin de le porter à 1,2 milliard d'€. La moitié de cette enveloppe est destinée à financer les contrats de ruralité (216 millions d'€) et à consolider la DETR pour la porter à 1 milliard d'€ (+ 384 millions d'€), tandis que l'autre moitié de l'enveloppe sera allouée aux priorités d'aménagements de l'ensemble des territoires.

4.4 PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Face aux impacts et aux risques inhérents à l'activité humaine sur le cadre de vie des citoyens, l'État s'engage pleinement dans le cadre de politiques volontaristes à préserver l'équilibre global des milieux composant le territoire mosellan, au travers d'une protection assumée des patrimoines, des espaces et des ressources que compte le département.

A] - SAUVEGARDER LES SECTEURS PATRIMONIAUX

Les espaces protégés en Moselle concernent :

- 4 sites patrimoniaux remarquables (SPR) : Metz (dont le Plan de sauvegarde et de mise en valeur est en cours d'extension et de révision), Montigny-lès-Metz, Phalsbourg et Scy-Chazelles.
- 14 sites classés.
- 11 sites inscrits.
- Près de 400 périmètres de protection autour des monuments historiques.

En 2016, les services de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Moselle (UDAP 57) se sont particulièrement mobilisés pour répondre de façon systématique, en moins d'un mois, à toutes les demandes d'autorisation de travaux au titre des Codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement.

En outre, il a été procédé à la dématérialisation des avis réglementaires, dont le nombre s'élève à 3 232 au cours de l'année 2016. Il est à noter à ce titre que sur 10 ans, l'augmentation des avis s'élève à plus de 20 %.

Une veille sanitaire est assurée par ailleurs sur les 399 monuments historiques du département, sachant qu'aucune protection au titre des monuments historiques n'a eu lieu en 2016.

Aussi, un seul architecte des bâtiments de France assure désormais la mission de conservateur des 9 monuments historiques classés de la Moselle appartenant à l'État.

Le budget d'entretien géré par l'UDAP57 s'élève en 2016 à 85 000 € pour les monuments historiques État / Culture et 85 000 € pour les monuments historiques non-État.

En 2016, un constat d'état de la cathédrale a ainsi permis de proposer une programmation de travaux sur 5 ans.



Cathédrale de Metz
(Sce : UDAP Moselle)



Marsal
(Sce : UDAP Moselle)



Petite Rosselle - musée de la Mine
(Sce : UDAP Moselle)

B] - PROTÉGER LES ESPACES FORESTIERS ET AGRICOLES

La préservation du foncier agricole

La réception en août 2016 des fichiers cadastraux a permis à l'Observatoire mosellan de la consommation du foncier d'actualiser ses données et de poursuivre l'information des acteurs du secteur (professions agricoles, collectivités, EPFL, agences d'urbanisme, bureaux d'étude, services de l'État).

En légère hausse par rapport à 2015, l'artificialisation des terres représente 635ha en 2016 : 121 pour l'habitat, 126 pour les zones commerciales et industrielles, sachant que le reste se répartit entre les réseaux routiers, les terrains de loisirs et les carrières.

Cet effort de préservation du foncier agricole est notable considérant des volumes impactés dans les années 2000 (1 000 ha/an).

Bien que ne couvrant qu'un tiers du département, les arrondissements de Metz et de Thionville sont responsables de plus de la moitié de cette artificialisation annuelle.

La nouvelle animation de la CDPENAF

Le décret du 31 août 2016 a complété les fonctions dévolues à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) établie en 2015, en rendant notamment obligatoire pour certains projets d'aménagement publics ou privés la production d'une étude préalable, qui vient lister – en cas d'impact négatif avéré sur l'économie agricole – les mesures de compensation collective envisagées.

La maîtrise des défrichements forestiers

Afin de favoriser une meilleure mobilisation de la ressource en bois, la DDT a instruit 9 projets de déserte forestière au titre de l'année 2016, d'autant que 15 certificats de gestion forestière durable au titre de la fiscalité forestière ont été dans le même temps délivrés.



Défrichement forestier
(Sce : DDT Moselle)

En parallèle, l'activité des services a été marquée par le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt « Dynamic Bois » dans le but de promouvoir la mobilisation de bois pour les chaufferies biomasse. Cette démarche a permis de commencer l'instruction des premiers dossiers dès l'année 2016.

C) - ORGANISER LA RÉGULATION CYNÉGÉTIQUE

En 2016, la régulation du gibier et des nuisibles a fait l'objet d'une collaboration étroite des services de l'État avec les acteurs de terrain et les représentants des chasseurs. À ce titre, 209 autorisations de destruction des nuisibles et 122 autorisations individuelles de tirs de cormorans ont été délivrées.

Dans le même temps, l'organisation de l'activité cynégétique a conduit à la prise de 79 arrêtés préfectoraux dans le département.

La numérisation des demandes de plan de chasse

À la suite du développement d'un logiciel de gestion des plans de chasse en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs, l'année 2016 a vu la concrétisation de cette démarche numérique.

Ainsi, 25 % des 2 400 demandeurs de plan de chasse ont choisi d'effectuer leur demande par internet. La nouvelle méthode doit être reconduite et encouragée pour 2017. Au total, 2 000 plans de chasse ont été délivrés dans le département en 2016.

La gestion des sangliers et des cervidés

L'animation du Comité départemental de suivi des dégâts de sangliers s'est poursuivie avec la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion des dégâts. Une classification des zones en fonction du niveau de dégâts constaté sur une ou plusieurs années a également été instaurée en Moselle.

Ceci a permis de définir différentes procédures adaptées à chaque situation et pour la plus critique d'être classée « point noir ». Les réunions régulières du Comité « sanglier » facilitent le suivi des secteurs identifiés et apportent une réponse rapide sur de nouveaux foyers de dégâts.

Par ailleurs, le Comité cervidé a défini des moyens adaptés pour les massifs concernés par un déséquilibre sylvo-cynégétique et nécessitant de réduire sensiblement les effectifs de cerfs (Hémilly, Canner et Donon). Un bilan doit être réalisé à l'issue de la saison de chasse 2016/2017 pour envisager si nécessaire une évolution du dispositif.



*Dégâts faits par des sangliers en Moselle
(Sc : DDT Moselle)*

D] - PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ

La réforme de l'Autorité Environnementale (AE)

L'objet de l'évaluation environnementale est d'intégrer le plus en amont possible les préoccupations environnementales dans les plans, programmes et projets au profit d'une démarche de développement durable du territoire.

Depuis le décret du 26 avril 2016, la fonction d'AE pour les plans, programmes et certains projets relèvent d'une Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD).

À ce titre, une convention a été signée en février 2017 avec le président de la MRAE concernant les modalités de fonctionnement de cette mission.

Le suivi des sites « Natura 2000 »

Le département de la Moselle compte 25 sites Natura 2000 qui couvrent 33 500 hectares. 23 de ces sites sont dotés d'un Comité de pilotage et d'un Document d'Objectifs (DocOb).

En 2016, 170 000 € ont été versés au titre de l'animation des sites Natura 2000 en Moselle et 225 849 € au titre des contrats Natura 2000.



*Bischwald
(Sce : DDT Moselle)*

E] - GESTION DES RESSOURCES EN EAU

GROS PLAN SUR ...

LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES DE L'EAU...

Instaurée en juillet 2012, la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN) réunit l'ensemble des services de l'État et des établissements publics en charge des politiques de l'eau et de la nature. Sous la présidence du préfet de département, le Comité stratégique de la MISEN assure la coordination de l'action de l'État dans les domaines de l'eau et de la nature, et valide notamment les actions prioritaires pour la protection des milieux naturels et aquatiques, ainsi que le Plan de contrôle interservices.

Dans le cadre de ce comité stratégique qui s'est tenu en avril 2016, un Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) 2016-2018 a été élaboré sur la base du programme de mesures du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse 2016-2021 et en prolongation du précédent Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT).

Les actions retenues dans le PAOT 2016-2018, le Plan de Contrôle Eau et Nature 2016, le Plan d'Actions Nature 2016, ainsi que les actions de communication ont été validées par le préfet.

Par ailleurs, en tant qu'outils de planification fixant pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, les SDAGE du bassin Rhin-Meuse font l'objet d'une déclinaison de leurs grandes orientations et d'une intégration des enjeux propres à chaque territoire à l'échelle des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Fin 2016, 11 SAGE étaient approuvés ou en cours d'élaboration sur le bassin Rhin-Meuse.

À ce titre, les services de l'État pilotent actuellement une enquête publique préalable à l'approbation par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du bassin houiller. Cette démarche doit impliquer au total 72 communes dans le cadre d'une association étroite entre les élus et les acteurs du territoire.

La police de l'eau

Les services de l'État sont en première ligne dans l'exercice des missions de police administrative de l'eau, afin de préserver la sécurité sanitaire et la qualité des milieux aquatiques mosellans.

En 2016, le principe d'une autorisation environnementale unique pour les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau a été mis en œuvre à titre expérimental. Ainsi, 8 dossiers d'autorisation unique dits « IOTA » font actuellement l'objet d'une instruction.

En outre, des actions plus contraignantes ont été menées conjointement par la DDT et l'ONEMA, lesquelles ont conduit à la réalisation de 200 opérations de contrôle : elles se sont matérialisées aussi bien par l'évaluation de documents réglementaires liés à l'assainissement et aux étangs que par des visites de contrôle sur le terrain.

Le contrôle des captages

Au-delà de la problématique écologique, la protection et la surveillance de l'eau destinée à la consommation humaine représentent des enjeux majeurs pour la santé publique.

C'est précisément pour garantir la sécurité sanitaire des eaux de distribution publique que les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) organisent un contrôle régulier des paramètres d'intérêt sanitaire depuis le captage jusqu'au robinet du consommateur.

En 2016, la direction territoriale de l'ARS en Moselle a réalisé plus de 4 180 prélèvements sur l'ensemble des réseaux publics d'eau potable mosellans. Globalement, l'eau distribuée en Moselle reste de bonne qualité avec 98,5 % de conformité aux limites de qualité bactériologique et 97,6 % de conformité aux limites de qualité physico-chimique.

14 prélèvements ont mis en évidence une contamination bactériologique importante de l'eau distribuée, dont 9 ont nécessité la mise en place d'une restriction d'usage de l'eau.

Les contrôles sanitaires ont permis de constater que, bien souvent, un entretien et un suivi plus adapté des installations de production et de distribution permettent d'améliorer sensiblement la qualité de l'eau distribuée aux usagers.

À ce titre, dans la continuité des 17 sessions de formation qui ont déjà eu lieu en 2015 sur tout le bassin Rhin-Meuse, 3 sessions sur le département mosellan ont également été organisées. Sur les 20 collectivités mosellanes ciblées, 13 ont répondu favorablement à l'invitation.

Cela démontre chez les exploitants et gestionnaires concernés un relatif intérêt à l'égard de cette démarche de sensibilisation aux bonnes pratiques sur la gestion d'un système d'alimentation en eau potable, dans le but d'améliorer la qualité des eaux distribuées.

Globalement, ces efforts pédagogiques se sont traduits par une nette amélioration de la qualité bactériologique de l'eau, illustrée par la hausse de 89,5 à 98,5 % du taux de conformités bactériologiques mises en évidence dans le contrôle sanitaire réglementaire en 2016.

4.5. ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

A] - ASSURER LE SUIVI DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Les services de l'État sont en charge de l'instruction administrative des dossiers d'ICPE particulièrement en ce qui concerne les régimes de la déclaration, de l'enregistrement et de l'autorisation. Ils procèdent également à l'examen in concreto de la conformité des installations autorisées au cadre environnemental.

En 2016, la préfecture a instruit environ 400 dossiers d'ICPE soumises à autorisation dans le département de la Moselle. L'inspection des installations classées a dans le même temps procédé à 333 visites sur site.

Les dossiers prioritaires

En 2016, le sujet de la gestion des déchets a fait l'objet d'une vigilance accrue avec le suivi de plusieurs dossiers majeurs :

- le traitement de l'entreposage illicite de déchets non inertes sur le site de stockage situé à Bourgal-troff, qui a conduit à la construction d'une alvéole d'enfouissement des déchets ;
- le suivi de l'application des mesures de mise sous cocon des installations de la filière liquide et des investissements déployés pour réduire les concentrations de polluants dans les émissions de la cokerie de Sérémange-Erzange ;
- la réduction des quantités de boues produites et la recherche de nouvelles filières de valorisation des déchets au niveau de la zone du crassier de Marspich à Hayange ;
- la répartition entre 2 sites mosellans d'une part substantielle des déchets en provenance de l'incinérateur de Strasbourg, à la suite de sa mise en arrêt prolongé.



*Crassier de Nilvange - installation de valorisation de laitiers sidérurgiques
(Source : DREAL Grand-Est)*

Les Commissions de Suivi de Site (CSS)

Instituées en février 2012, les CSS ont pour objet d'échanger sur la situation des installations concernées, au regard de la législation ICPE, et d'informer les riverains sur les actions entreprises en matière de protection de l'environnement. Il en est dénombré 17 au total dans le département.

En 2016, 2 CSS ont été installées pour la plate-forme logistique du groupe LIDL à Coincy-Montoy-Flanville, afin d'aborder les modalités d'amélioration de la sécurité aux abords de la plate-forme, et pour le site HAGANIS-UEM dans le but de dresser un bilan d'activité et de présenter un plan de surveillance de l'environnement.

B] - PROMOUVOIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des objectifs ambitieux ont été prescrits par la loi « Transition énergétique pour la croissance verte » du 17 août 2015 dans la mise en œuvre des énergies renouvelables, qui devront notamment représenter 32 % de la consommation finale d'énergie et 40 % de la production d'électricité en 2030.

En ce sens, des objectifs intermédiaires au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2023 ont été fixés dans la programmation pluriannuelle de l'énergie. Pour contribuer à l'atteinte des objectifs, de nouveaux appels d'offres sont et seront lancés selon un calendrier prévisionnel qui s'étale jusqu'en 2019.

Le soutien aux énergies renouvelables

Le secteur éolien

Au 31 décembre 2016, la Moselle dispose d'un parc de 121 mâts d'éoliennes raccordés au réseau, représentant une puissance de 197 mégawatts. En outre, 48 éoliennes autorisées doivent entrer prochainement en service.

De façon anticipée par rapport aux autres régimes d'autorisation environnementale, le domaine éolien s'est vu appliquer dès 2016 la mise en œuvre effective du dispositif d'autorisation unique. À ce jour, 6 dossiers de demande d'autorisation sont déjà en cours d'instruction dans le cadre de l'autorisation unique.

Le développement de l'énergie éolienne en Moselle peut aussi être promu dans un cadre transfrontalier.

Cette activité est très développée en Allemagne et les autorités de ce pays ont déjà consulté la préfecture sur de nombreux projets éoliens frontaliers, par exemple à Sarrebruck.



*Installations Classées_Eolien
(Srce : DREAL Grand-Est)*

Les filières « méthanisation » et « bois-biomasse »

La méthanisation permet de valoriser les déchets organiques en produisant du biogaz et/ou de la chaleur. Cette filière connaît un fort développement en Lorraine. En 2016, 4 méthanisateurs agricoles sont entrés en production, s'ajoutant ainsi aux 6 unités déjà en fonctionnement.

L'État participe activement à la promotion de la filière auprès des exploitants agricoles et des collectivités, à l'information et à l'accompagnement des porteurs de projets dans leurs relations avec les services en charge des réglementations encadrant ce type de projets.

À la suite de la mise en exploitation en 2012 et 2013 de 2 installations de bois-biomasse respectivement à Forbach et à Metz, un projet de gazéification de biomasse et de déchets a été mis à l'étude tout au long de l'année 2016 concernant le site d'Arcelor Mittal de Gandrange à Richemont.

Les projets d'installations photovoltaïques

Dans le cadre de l'appel d'offres national lancé le 24 août 2016, portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire au sol de puissance comprise entre 500 kWc et 17 MWc, 10 Certificats d'Eligibilité du Terrain d'Implantation (CETI) de l'installation potentielle ont été délivrés pour le département pour la première période de l'appel d'offres. Cette instruction est un préalable au dossier de candidature.

L'appui aux démarches territoriales de transition énergétique

L'État et ses partenaires souhaitent susciter et accompagner les démarches de transition énergétique, basées sur des stratégies territoriales multi-acteurs et assorties d'actions concrètes sur le terrain. Cette volonté se traduit notamment par les Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour les EPCI, et les Bilans des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) pour les entreprises, les collectivités, les établissements publics et les services de l'État.

Les Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

Un TEPCV représente un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique.

La collectivité s'engage par ce biais à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, et des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Des financements spécifiques ont été déployés à destination des acteurs territoriaux. Un appel à projets pour mobiliser 200 TEPCV a été lancé par le ministère de l'Écologie en septembre 2014, afin de donner une impulsion forte pour encourager des actions concrètes.

En réponse à cet appel, 25 candidatures ont été déposées en Lorraine en 2016. En Moselle, l'accompagnement des territoires conventionnés en 2015 s'est poursuivi au cours de cette année, avec la signature de 3 avenants aux conventions TEPCV déjà réalisées.

Au total, ce sont 4 territoires mosellans et 1 territoire interdépartemental qui ont été labellisés TEPCV et ont bénéficié d'un appui financier pour réaliser leurs projets :

- Communauté d'agglomération de Forbach, Porte de France (500 000 €) ;
- Communauté d'agglomération de Sarreguemines et Confluences (2 millions d'€) ;
- Communauté d'agglomération de Sarrebourg Sud Moselle (2 millions d'€) ;
- Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette (280 000 €) ;
- Parc Naturel Régional de Lorraine (500 000 €).

Pour 2017, 4 ateliers d'échanges pilotés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et animés par des élus locaux particulièrement engagés et innovants sont prévus, afin de favoriser et de développer le portage politique de la transition énergétique. Plusieurs thèmes sont pressentis et seront affinés en fonction des territoires exemplaires identifiés à l'échelle du Grand-Est et des élus prêts à se mobiliser pour leur animation.

Ville Durable et écoquartiers

L'animation des réseaux du Plan de Ville Durable a été étendue en 2016 sur le périmètre de la région Grand Est. Ainsi, le réseau « Écoquartier » a été créé et animé par la DREAL. Il se concrétise par 2 à 3 rencontres par an et permet d'échanger sur la campagne annuelle de labellisation des écoquartiers et de faire émerger des candidatures des collectivités locales.

En Moselle, la 3^e vague de labellisation des écoquartiers a permis d'identifier 5 nouveaux projets en 2016, suite à l'engagement de la ville de Bitche dans la démarche en 2015. À ce jour, 3 collectivités ont signé en Moselle la charte Écoquartier.



(Sc : DREAL Grand Est)

4.6. ACCESSIBILITÉ ET CONSTRUCTION

A) - LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Après une première année dédiée à la communication du dispositif d'Agence d'accessibilité programmée (Ad'AP) imposant l'engagement de la régularisation des ERP par leurs gestionnaires, les services de l'État ont concentré leurs efforts sur l'instruction des demandes, afin de rendre davantage d'avis formels que tacites.

Plus d'une centaine de dossiers ont été ainsi instruits de façon mensuelle en 2016, avant d'être présentés à la Sous-Commission Départementale à l'Accessibilité (SCDA).

Outre l'information de la DDT sur la bonne réalisation des travaux de régularisation par le dépôt d'une attestation d'accessibilité par les propriétaires d'ERP, un suivi spécifique sera effectué à partir de 2017 concernant les propriétaires ayant bénéficié d'un Ad'AP de longue durée. Un bilan à mi-parcours sera également établi pour les ERP ayant bénéficié d'échéances supérieures à 3 ans.

Un décret paru en mai 2016 a ouvert la voie à des sanctions pécuniaires par le biais d'amendes à l'encontre des propriétaires d'ERP ne respectant pas leurs obligations d'accessibilité ou n'étant pas entrés dans le dispositif d'Ad'AP.

Le non-respect des prescriptions de l'Ad'AP entraîne également de telles sanctions, à hauteur de 5 à 20 % de la somme des travaux restant à réaliser.

#accessibleatous



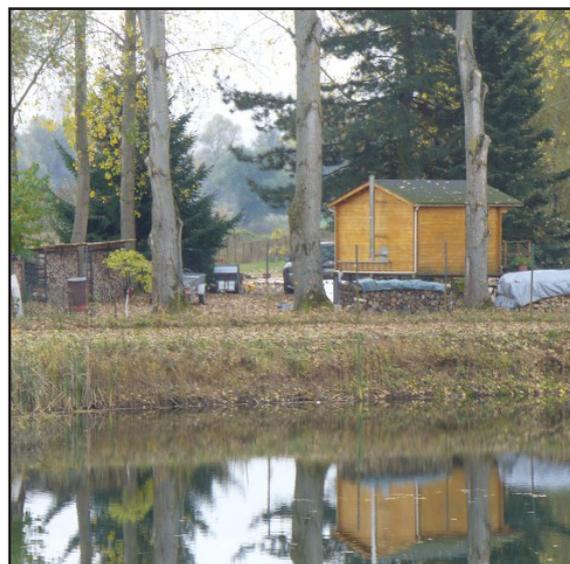
AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

B) - LE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS

Le Contrôle des Règles de Construction (CRC), concernant les constructions à usage principal d'habitation sur des thématiques relatives à l'accessibilité, la sécurité incendie, la ventilation, l'acoustique ou encore le thermique relève des services de l'État.

À ce titre, ce sont surtout les opérations d'habitations collectives qui sont privilégiées afin de tendre vers l'amélioration de la qualité de la construction dans les futures opérations portées par les maîtres d'ouvrage.

En 2016, 28 dossiers ont été contrôlés sur pièces par les agents spécifiques missionnés pour le CRC et 2 contrôles sur site ont été effectués, lesquels ont donné lieu à des procès verbaux pour infraction au Code de la Construction et de l'Habitation, sachant que des procédures de régularisation amiable ont été initiées avant le déclenchement d'éventuelles poursuites judiciaires.



*Chalet sur pilotis construit dans une zone inondable et détruit après décision des services de l'état
(Sce : DDT Moselle)*

PERSPECTIVES 2017

L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE...

Dans le cadre de la simplification administrative voulue par le président de la République et à la suite des expérimentations menées dans plusieurs départements entre 2014 et 2016, l'autorisation environnementale unique doit entrer en vigueur à partir du 1^{er} mars 2017 et généralisée à l'ensemble du territoire national.

Outre l'autorisation IOTA ou ICPE, le nouveau dispositif est destiné à englober une douzaine d'autres autorisations relevant de l'État. L'objectif est de simplifier les procédures pour faciliter la vie des entreprises sans régression de la protection de l'environnement.

L'instruction des demandes se déroulera en trois phases (examen, enquête publique, décision) encadrées de façon à réduire les délais de délivrance de l'autorisation à 9 mois en règle générale, contre 12 à 15 actuellement.

Pour permettre de tenir cet objectif ambitieux, les nouvelles dispositions mettent l'accent sur la préparation du dossier de demande. Les porteurs de projet pourront désormais solliciter de l'Administration soit des échanges préalables, soit un certificat de projet. Par ce biais, les porteurs de projet disposeront d'une bonne visibilité sur les règles et conditions d'instruction applicables à leurs projets.

V. SOUTENIR LES PROCESSUS DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE : L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

Soucieux de préserver sa proximité avec les collectivités territoriales et d'accompagner le renforcement de l'intercommunalité, l'Administration déconcentrée de l'État a revu sa présence dans le département au cours de l'année 2016, en affirmant ses liens avec les acteurs et élus locaux tout en priorisant les missions de ses services, notamment avec une réévaluation du contrôle de légalité et de l'ingénierie territoriale.

La mise en œuvre du Plan « Préfectures Nouvelle Génération » (PPNG) a été le principal vecteur de l'effort de rationalisation et de modernisation de l'action entreprise par l'État en Moselle.

5.1. L'ÉVOLUTION DES INTERCOMMUNALITÉS ET LA MODERNISATION DES RELATIONS ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

AJ - LA RATIONALISATION DU PAYSAGE INTERCOMMUNAL

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 est venue consacrer la montée en puissance des intercommunalités et l'existence du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Le travail d'élaboration du SDCI de la Moselle a été conduit en concertation entre les différents services de l'État (préfecture, sous-préfectures, Direction Départementale des Finances Publiques, Direction Départementale des Territoires) et les élus.

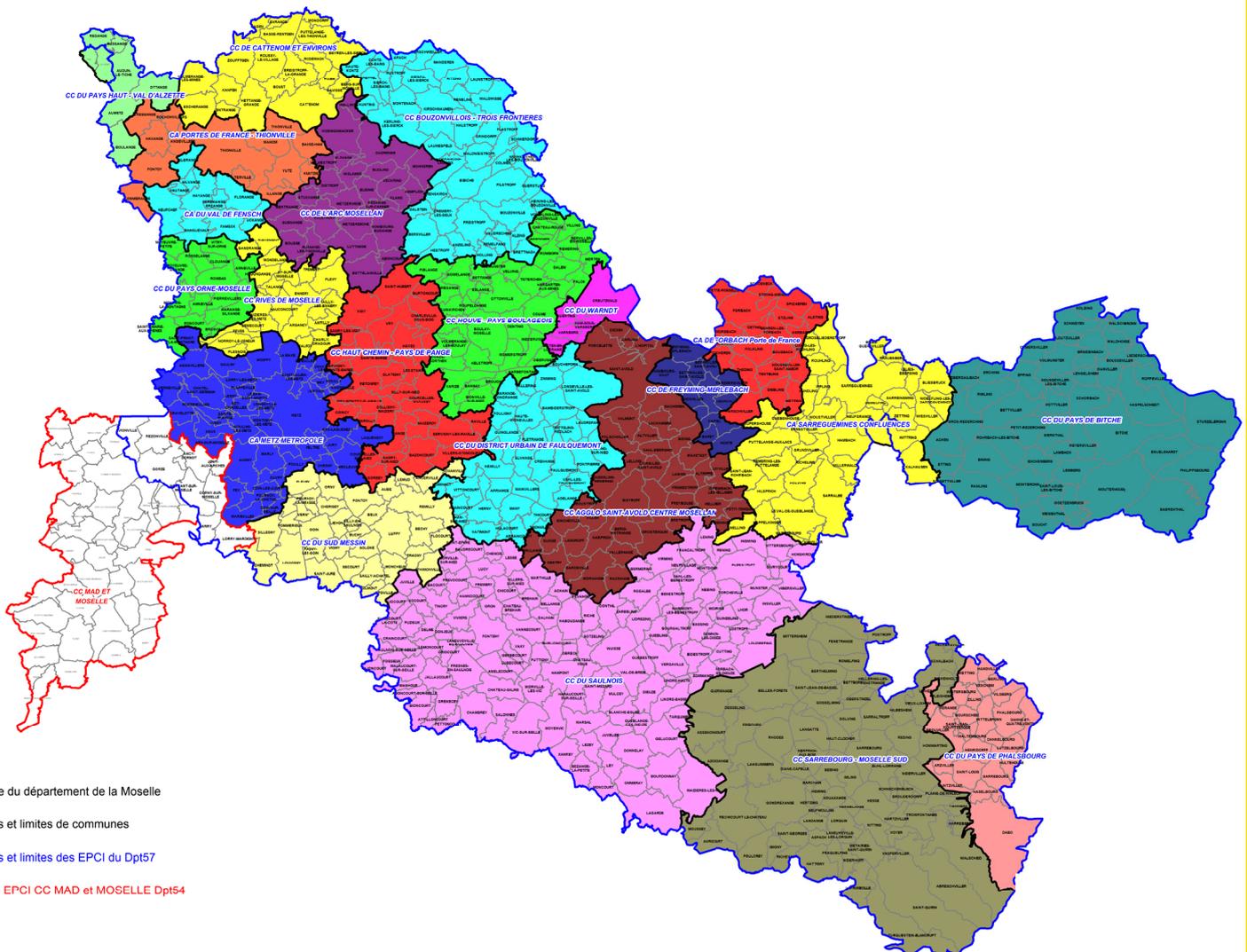
La première étape fut l'arrêt du schéma le 30 mars 2016 permettant de rationaliser le paysage intercommunal. Le nombre d'EPCI à fiscalité propre a ainsi été réduit passant de 33 à 22 et le nombre de syndicats de 245 à 235.

La deuxième phase de consultation portant sur le périmètre des nouvelles intercommunalités a débuté le 27 avril 2016 avec la consultation des collectivités concernées. Cette consultation a pris fin à l'issue d'un délai de 75 jours et a fait émerger une large adhésion des communes.

Les arrêtés de fusion ont finalement été signés le 30 décembre 2016.

LES 7 NOUVEAUX EPCI À FISCALITÉ PROPRE CRÉÉS LE 1^{ER} JANVIER 2017 :

- Communauté de communes Houve-Boulogois (issue de la fusion des CC de la Houve et du Pays Boulogois) ;
- Communauté de communes du Bouzonvillois – CC3 Frontières (issue de la fusion des CC des 3 Frontières et du Bouzonvillois) ;
- Communauté de communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan (issue de la fusion des CC du Pays Naborien et du Centre Mosellan) ;
- Communauté de communes Haut chemin – Pays de Pange (issue de la fusion des CC du Pays de Pange et du Haut Chemin) ;
- Communauté d'agglomération Sarreguemines-Confluences (issue de la fusion de la CA de Sarreguemines-Confluences et de la CC de l'Albe et des Lacs) ;
- Communauté de communes du Pays de Bitche (issue de la fusion des CC de Rohrbach-lès-Bitche et du Pays de Bitche) ;
- Communauté de communes Sarrebourg-Moselle Sud (issue de la fusion des CC Sarrebourg Moselle Sud, de l'Étang du Stock, du Pays Des Étangs, de la Vallée de la Bièvre et des deux Sarres).



B) - L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS VERS LA TÉLÉTRANSMISSION DE LEURS ACTES

Cette démarche s'est concrétisée par le parachèvement du déploiement d'ACTES Réglementaire et Budgétaire.

En 2016, 75 nouvelles conventions ont été signées, portant à 381 le nombre total des collectivités et EPCI raccordés au dispositif de télétransmission ACTES. Ainsi, au 31 décembre 2016, 36 % des collectivités mosellanes étaient raccordées.

Le nombre d'actes non budgétaires télétransmis a augmenté de 25 % entre 2015 et 2016 (20 668 en 2015 contre 25 852 en 2016), ce qui a permis à la Moselle de remplir son objectif de 40 % d'actes télétransmis en 2016. Le nombre d'actes budgétaires télétransmis a également augmenté de manière significative : 220 budgets et comptes administratifs ont été télétransmis en 2016, contre 123 l'année précédente.

Il n'en reste pas moins qu'au 31 décembre 2016, 689 collectivités de Moselle (64 %) n'étaient pas encore raccordées au dispositif ACTES, ce qui faisait de ce département celui de la Région Grand-Est où le taux de raccordement est le moins élevé, et un de ceux dont le taux de télétransmission était nettement inférieur à la moyenne nationale (53,2 %).

C'est pourquoi le préfet a invité, le 6 février 2017, les maires et les présidents des établissements publics concernés à conventionner avec l'État, afin que leur collectivité puisse rejoindre le dispositif pour le 31 décembre 2017, et parachever ainsi le déploiement de ce processus de modernisation et de simplification des méthodes de travail, par ailleurs source d'économies de fonctionnement et qui s'inscrit dans la démarche de développement durable.

C) - L'ACTIVITÉ DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Environ 80 000 actes ont été reçus pour l'ensemble du département en 2016.

Les actes prioritaires, qui représentent environ un quart des actes reçus ont été contrôlés à hauteur de 92,5 %.

Les services de l'État ont été sollicités au titre du conseil à 82 reprises, permettant ainsi de réduire le nombre de recours gracieux (63 en 2016 contre 67 en 2015) et l'édiction d'actes illégaux. Aussi, 12 déférés ont ainsi été exercés devant le Tribunal Administratif (contre 15 en 2015).

La diffusion de lettres d'information « flash infos 57 » contribue également à cet objectif de conseil. Cette lettre a vocation à être utilisée sous forme thématique et diffusée de manière bimestrielle.



Le contrôle budgétaire

Au total, 107 collectivités locales appartiennent à la stratégie de contrôle budgétaire soit 18 documents ayant fait l'objet d'un contrôle plus approfondi, réalisé dans le cadre de la convention de partenariat liant la préfecture, les sous-préfectures et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) avec la production pour certaines collectivités les plus fragiles, d'analyses financières.

Dans le cadre de la campagne budgétaire 2016, le contrôle réalisé sur les budgets locaux du département a provoqué la saisine de la Chambre Régionale des Comptes Grand-Est pour une absence de vote du budget.

Sur les 10 collectivités mosellanes ayant déposé un dossier au titre du fonds de soutien pour les emprunts dits à risques en 2015, 8 collectivités ont signé les conventions relatives au fonds de

soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêts structurés à risque et ont bénéficié d'un premier versement en 2016.

Affaires juridiques

On constate une diminution du nombre de requêtes exercées contre les actes de l'État, soit 96 contre 110 l'année passée. En 2016, 95 jugements ont été rendus contre 120 en 2015.

Dotations de l'État

S'agissant des dotations au profit des collectivités territoriales, l'état a versé au total, en 2016 :

- 223 196 984, 24 € au Conseil départemental ;
- 452 074 486, 86 € aux communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

5.2. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN PRÉFECTURE NOUVELLE GÉNÉRATION (PPNG)

Initié début 2016, l'objectif du PPNG est d'inscrire les préfectures dans l'avenir des territoires, en repensant les missions, en mobilisant les nouvelles technologies, et en organisant la requalification des parcours de carrière des agents.

A] - PHILOSOPHIE DE LA RÉFORME

Le PPNG s'appuie sur quelques grands principes directeurs :

- Permettre aux préfectures de répondre aux enjeux de demain en renforçant les missions prioritaires pour le ministère de l'Intérieur : lutte contre la fraude documentaire, gestion locale des crises, coordination territoriale des politiques publiques, expertise juridique et contrôle de légalité ;
- Veiller à l'égalité d'accès au service public de toutes les populations, préserver la qualité du service en simplifiant les procédures, éviter les déplacements de l'usager en préfecture ;
- S'appuyer sur les technologies existantes (numérisation, plateformes, télé procédures, etc.) pour exercer autrement la mission de délivrance de quatre titres (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Permis de conduire, Certificat d'immatriculation) ;
- Renforcer la sécurisation des titres, la lutte contre les fraudes et le contrôle du ministère de l'Intérieur sur la chaîne de délivrance ;
- Contribuer à l'effort de rationalisation des dépenses publiques.

B] - UNE DÉMARCHÉ RÉFLÉCHIE ET PRÉPARÉE

Les travaux réalisés dans le cadre de PPNG se sont traduits par l'adoption d'une nouvelle Directive Nationale d'Orientation 2016-2018. L'année 2016 a été consacrée à préparer la mise en œuvre de la réforme :

- la mise au point juridique et technique des nouvelles modalités de délivrance de titres ;
- la mise en œuvre des modalités d'organisation et de renforcement des missions prioritaires ;
- la mise en œuvre du plan de formation pour les agents appelés à exercer de nouveaux métiers.



Afin de garantir une bonne lisibilité de l'organisation des préfectures sur l'ensemble du territoire, la réflexion sur la réorganisation des préfectures a été conduite au niveau central. Elle s'articule autour de 4 organisations cibles, qui varient en fonction de la démographie du département et de l'implantation ou non d'un Centre d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT), mais qui reposent néanmoins sur des fondements communs, la création d'une direction ou d'un service des sécurités et la refonte des missions assumées traditionnellement par la Direction des Libertés

Publiques (DLP).

La préfecture de la Moselle a conduit son processus de réforme tout au long de l'année 2016. Un nouvel organigramme est effectif depuis le 1^{er} février 2017.

5.3. LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

AJ - LA FRAUDE AUX TITRES D'IDENTITÉ

En 2016, les agents de la préfecture ont signalé 48 dossiers sur lesquels portait une suspicion de fraude, auprès des services de la Police Aux Frontières (PAF), de la police nationale ou de la gendarmerie, ainsi qu'aux procureurs de la République.

La Mission de Délivrance Sécurisée des Titres (MDST) du ministère de l'Intérieur a également signalé 15 dossiers frauduleux à la plateforme CNI / passeports pour des motifs divers (perte de la nationalité française, retrait de titres obtenus indûment et usurpation d'identité).

Pour ce qui est des CNI / passeports, les Experts en Fraude Documentaire et à l'Identité (EFDI) de la Direction Zonale de la Police Aux Frontières (DZPAF) de Metz ont réalisé 2 sessions de formation sur la détection de la fraude à l'identité dans les locaux de la plateforme, permettant ainsi des échanges entre agents de mairies et instructeurs de la plateforme.

BJ - LA FRAUDE AUX PERMIS DE CONDUIRE

L'action de la Police Aux Frontières (PAF) en matière de lutte contre la fraude aux permis étrangers fut majeure. Le bilan 2016 est le suivant :

- 16 permis identifiés par la PAF comme étant contrefaits ;
- 22 avis défavorables de la PAF en raisons d'anomalies sur le support ;
- 23 supports reconnus par la PAF comme étant authentiques ;
- 3 dossiers en attente d'avis de la PAF.

Plusieurs motifs ont justifié les avis défavorables rendus par la PAF, notamment l'invalidité des permis, la présence d'anomalies au niveau du cachet ou de la photographie sur le permis, le non-référencement du permis dans les bases de données ou encore l'absence d'éléments de sécurité importants.

CJ - LA FRAUDE AU SYSTÈME D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES (SIV)

18 dossiers ont été détectés dont 1 par la préfecture concernant un véhicule importé, 5 par la sous-préfecture de Thionville et 8 par la sous-préfecture de Forbach-Boulay-Moselle concernant des véhicules volés ou des suspicions de faux certificats de conformité.

Au-delà du nombre de dossiers détectés, la sous-préfecture de Thionville a par ailleurs permis l'identification d'un réseau concernant des véhicules volés, de la fraude documentaire, de l'usurpation d'identité, et des vols de titres vierges à l'étranger. Au vu de l'ampleur des infractions commises, ce dossier a été confié à la section de recherches de la gendarmerie par le Procureur.



POUR 2017...

LA MODERNISATION DE LA MISSION DE DÉLIVRANCE
DES TITRES...**- L'accompagnement des usagers vers la dématérialisation des procédures**

La mise en œuvre de la réforme induite par le PPNG nécessite un accompagnement de l'utilisateur. Pour ce faire, 230 points numériques doivent être progressivement installés en préfecture et dans l'ensemble des sous-préfectures du département de la Moselle d'ici juillet 2017, afin d'offrir un accès simple aux téléprocédures et une vraie réponse de proximité.

Les collectivités et leurs groupements, équipés ou non d'un dispositif seront fortement associés à cette démarche d'accompagnement des usagers, en contribuant à donner une vraie réponse de proximité par la mise en place d'« espaces numériques », qui consisterait pour les administrés en un nouveau service d'aide à la demande de titre et à la conduite des procédures administratives numérisées.

Les services de la préfecture établiront en parallèle des coopérations locales pour organiser un réseau adapté aux besoins de la population et favoriser l'accès aux téléprocédures relatives aux CNI, aux passeports, aux permis de conduire et aux certificats d'immatriculation.

- Le renforcement de la sécurisation des titres

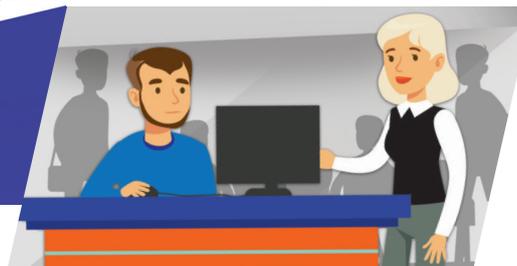
La réorganisation des préfectures doit également s'accompagner de la création de CERT, en charge de l'instruction des demandes de titres et dont le déploiement est prévu en deux temps :

- D'ici le 30 mars 2017, par le déploiement des CERTs CNI/passeports sur l'ensemble du territoire national y compris l'Outre-mer, dont un à Metz ;
- D'ici le 1^{er} novembre 2017, par le déploiement des CERTs permis de conduire et des CERTs certificat d'immatriculation.

MON POINT NUMÉRIQUE

Mes démarches
à portée de clic !

Passeport - Carte d'identité - Immatriculation - Permis de conduire





12.02.16 Inauguration de la Maison de l'Etat de Château-Salins par le 1^{er} Ministre



04.01.16 Dépôt de gerbes d'Emmanuel BERTHIER, préfet de la Moselle



04.03.16 Inauguration du centre aquatique de Rohrbach-lès-Bltche



07.04.16 Conseil des ministres franco-allemand à Metz



31.05.16 Déplacement de la directrice générale de l'Anah en Moselle à Sierck-les-Bains



02.06.16 Réunion «inondations» avec les maires de Moselle à Moyeuvre-Grande

Les ten de



31.12.16 Visite des services d'urgence de l'Hôpital Inter-Armées Legouest à Metz



16.11.16 Conférence de presse sur la sécurité du marché de Noël

Points forts 2016



17.10.16 Visite du président de la République à Thyssenkrupp à Florange



25.09.16 Exercice attentat multi-sites à Forbach



08.07.16 Cérémonie Jean-Moulin en gare de Metz



18.08.16 Conférence de presse «Fête de la Mirabelle» à Metz

Directeur de la publication

Emmanuel BERTHIER,
préfet de la Moselle

Directeur de la rédaction

Alain CARTON,
secrétaire général de la préfecture de la Moselle

Réalisation

Direction de la Coordination de l'Action Territoriale (DCAT)

Avec le concours du

Service Départemental de la Communication Interministérielle (SDCI)

Copyright : préfecture de la Moselle

Préfecture de la Moselle – 9 place de la Préfecture – BP 71014 57034 Metz Cedex

Tel : (+33) 3 87 34 87 34

Site internet : <http://www.moselle.gouv.fr>

Page Facebook : PrefetMoselle